
Document de référence 2004

Présentation du Groupe Gaumont et activité 2004	3-24
Message du Président du Conseil de Surveillance	4
Message de la Présidente du Directoire	5
Présentation du Groupe Gaumont	6-9
• Chiffres clés	6-8
- Chiffres clés Gaumont	6
- Chiffres clés du marché en 2004	7-8
• Bref historique	9
Rapport de Gestion du Directoire	10-23
Calendrier 2005 de la communication financière	24
Evénements récents	24
Comptes consolidés	25-41
Bilan consolidé	26
Compte de résultat consolidé	27
Variation des capitaux propres consolidés part du Groupe	28
Tableau des flux de trésorerie consolidés	29
Annexe aux comptes consolidés	30-40
Rapport des Commissaires aux Comptes	41
Comptes sociaux	43-58
Bilan de la société mère	44
Compte de résultat de la société mère	45
Tableau des flux de trésorerie de la société mère	46
Annexe aux comptes sociaux	47-54
Tableau des filiales et participations	55
Résultat de la société mère au cours des cinq derniers exercices	56
Rapport général des Commissaires aux Comptes	57-58
Renseignements généraux	59-78
Renseignements généraux concernant la société Gaumont	60-62
Renseignements généraux concernant le capital	63-66
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	67
Gouvernement d'entreprise	68-78
Informations complémentaires	79-94
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	80
Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	81
Rapport du Directoire sur les résolutions	82-83
Observations du Conseil de Surveillance	84
Résolutions	85-90
Document de référence	91-94

Présentation du Groupe Gaumont et activité 2004

- ▶ Message du Président du Conseil de Surveillance
- ▶ Message de la Présidente du Directoire
- ▶ Présentation du Groupe Gaumont
 - Chiffres clés
 - Bref historique
- ▶ Rapport de Gestion du Directoire
- ▶ Calendrier 2005 de la communication financière
- ▶ Evénements récents

Message du Président du Conseil de Surveillance

Regards sur le passé et l'avenir

2004 est une bonne année pour le cinéma français, une bonne année pour Gaumont.

En 2004, la fréquentation nationale atteint son niveau le plus élevé depuis 20 ans, soit 194,4 millions de spectateurs, contre respectivement 174,5 et 184,2 millions de spectateurs les années précédentes, soit une hausse d'une vingtaine de millions de spectateurs d'une année à l'autre.

La part du film français est en légère augmentation aux alentours de 38% traduisant la diversité des films proposés qui ont, grâce à un parc de salles rénové, pu exercer librement leur choix. Après deux années préoccupantes, ces chiffres sont très encourageants.

Parallèlement, l'audience des films sur les chaînes généralistes est restée stable.

L'année a permis de conclure la renégociation de la convention avec Canal +. Dépassant des escarmouches complexes, le cinéma et la chaîne cryptée sont parvenus à un accord qui devrait, à compter du 1^{er} janvier 2005 et pour les cinq années à venir, donner satisfaction aux deux parties.

Si le nombre de lecteurs DVD de salon et celui de disques vendus ont sensiblement augmenté de moitié, passant respectivement de 10,5 millions à 16,5 millions et de 76 millions à 111 millions d'unités, le chiffre d'affaires du marché vidéo n'a augmenté que de 9% en valeur pendant la même période parce que le nombre d'unités VHS louées ou vendues diminuait de moitié passant de 23 à 11 millions, et que le prix moyen de vente unitaire des DVD enregistrait une diminution substantielle.

En ce début 2005, le danger qui, plus que tout autre menace le cinéma, demeure la piraterie. Alors que les estimations les plus pessimistes, fondées sur les extrapolations d'études allemandes, laissaient supposer l'année dernière 50 000 téléchargements quotidiens, les études menées par le CNC au mois d'avril 2004 ont révélé trois millions de téléchargements quotidiens. A la surprise générale, ces téléchargements touchent d'avantage les films français, qui ayant été prévisualisés sur ordinateur risquent de ne plus être vus dans les salles.

Cette réalité brutale a entraîné une réaction unanime de la profession largement encouragée par les pouvoirs publics. Si, à ce jour, rien n'est réglé, la solidarité des professionnels unis contre ce détournement de valeur qui se fait à leur détriment, permet d'être raisonnablement optimiste pour transformer ces réseaux pirates en nouvelles sources de diffusion et de rémunération pour les films.

Dans ce contexte général, on ne saurait oublier les querelles qui ont agité la profession à propos de l'extension du soutien financier à des sociétés extra-européennes. Si les pouvoirs publics sont favorables à cette ouverture, la profession est ouvertement divisée. Les uns espèrent disposer de guichets supplémentaires pour produire leurs films, attirer de nouveaux investisseurs et dynamiser l'emploi dans la filière cinématographique ; les autres craignent une importante inflation sur les talents, la fuite des meilleurs d'entre eux vers des sociétés étrangères, un assèchement du fonds de soutien pour les productions nationales et un détournement des obligations des chaînes de télévision vers les grandes compagnies étrangères. Le Gouvernement a laissé le soin au CNC de trouver d'ici la fin du mois de juin des solutions qui rendent compatibles ces demandes contradictoires.

A la suite des décisions prises par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004 Gaumont a mis en place sa nouvelle organisation le 28 juillet 2004. Depuis cette date, la Société fonctionne avec son nouveau statut de société à Directoire et Conseil de Surveillance. Le changement de statut, avec le transfert de compétence qu'il impliquait, s'est passé dans la plus parfaite harmonie évitant tout heurt entre les anciennes et les nouvelles équipes et tout passage à vide pendant la période de transition. Les films ont été sortis dans les meilleures conditions possibles comme en témoignent les résultats qu'ils ont obtenus. Les salariés de Gaumont, chacun à son niveau, et dans ses fonctions ont fait preuve du sens des responsabilités et de ses capacités d'adaptation.

Dans ce contexte général, 2004 est une année satisfaisante pour Gaumont.

Nicolas Seydoux, 6 avril 2005

Message de la Présidente du Directoire

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'année 2004 à €88,6 millions, contre € 70,2 millions en 2003. Cette progression résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires des films sortis dans les cinémas de France, notamment *L'enquête Corse* d'Alain Berberian et *36 Quai des Orfèvres*, d'Olivier Marchal et de l'augmentation des pré-ventes aux télévisions françaises. Le résultat des films progresse ainsi de € 6,2 millions pour atteindre € 22,2 millions en 2004, contre €16 millions en 2003. Celui-ci inclut un produit de €1,8 million suite à l'issue favorable du litige qui opposait Gaumont et Luc Besson aux sociétés responsables d'une campagne publicitaire qui était inspirée du film *Le cinquième élément*.

D'une année à l'autre, la fréquentation des salles d'EuroPalaces est en hausse de 7,1% et atteint 51,2 millions de spectateurs. La fréquentation passe en France de 38,1 millions à 41,8 millions de spectateurs ; en Hollande, dans un marché en baisse, elle passe de 8,2 millions à 7,5 millions de spectateurs ; en Suisse elle augmente de 30% pour atteindre 1,2 million de spectateurs ; enfin elle est sensiblement stable en Italie avec 700 000 spectateurs.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces passe de €380 millions en 2003 à €407,7 millions en 2004.

Le résultat net consolidé, après prise en compte de la part des minoritaires s'établit à € 16,6 millions en 2004, contre €3,9 millions en 2003. La quote-part de résultat consolidé à hauteur de 34% chez Gaumont par mise en équivalence s'élève à € 5,6 millions en 2004 contre € 1,3 million en 2003.

Les ventes aux chaînes françaises de télévision passent de €32,7 millions en 2003 à €43 millions en 2004, grâce à la progression des pré-ventes réalisées sur les films produits en 2003 et 2004.

Les ventes internationales sont stables et s'élèvent à €11,3 millions en 2004 contre €11 millions en 2003.

Le nombre d'unités vidéo vendues en 2004 est sensiblement comparable à celui de l'année précédente et s'élève à 1,2 million.

Gaumont Buena Vista International a assuré la distribution des films de Gaumont dans les salles de cinéma en France jusqu'au 30 juin 2004. Au terme de l'accord, Buena Vista a décidé de distribuer ses films en France de manière indépendante, comme dans tous les principaux pays du monde. Déjà associée à Columbia pour la distribution vidéo en France, Gaumont et Columbia TriStar Films ont décidé de s'associer également pour la distribution de leurs films. Depuis le 1^{er} juillet 2004, le gie Gaumont Columbia TriStar Films assure la distribution des films produits et acquis par

Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinéma en France. La transition d'une structure à l'autre s'est passée dans les meilleures conditions possibles.

Gaumont Pathé Archives a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de €3,3 millions, contre €1,3 million en 2003.

Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à €9,7 millions en 2004, contre €2,8 millions en 2003.

Gaumont et ses filiales développent leurs activités : EuroPalaces soutient son effort d'investissement avec, sous l'enseigne Gaumont, l'inauguration le 8 avril 2005 d'une nouvelle salle IMAX complétant l'ensemble d'Eurodisney et à l'automne l'ouverture d'un nouveau multiplexe à Amiens et, sous l'enseigne Pathé, l'ouverture d'un multiplexe à Bari, en Italie. Une nouvelle décoration d'intérieur, réalisée en partenariat avec Christian Lacroix, sera mise en œuvre lors de la rénovation du Gaumont Parnasse comme dans les nouveaux établissements Gaumont.

Dans la production et la distribution, sept films, dont le tournage est terminé, doivent sortir au cours de l'année 2005 : *L'empire des loups* de Chris Nahon avec Jean Reno, Jocelyn Quivrin et Arly Jover, sortira le 20 avril ; *Papa* de Maurice Barthélemy avec Alain Chabat et Martin Combes, dont la sortie est prévue à la fin du printemps ; *L'amour aux trousses* de Philippe de Chauveron avec Jean Dujardin, Pascal Elbé et Caterina Murino, dont la sortie est prévue au début de l'été ; *Virgil*, premier long-métrage de Mabrouk el Mechri, avec Jalil Lespert, Jean-Pierre Cassel et Léa Drucker dont la sortie est prévue à la fin de l'été ; *La piste* d'Eric Valli, avec Julian Sands, Eric Ebouaney et Camille Summers, dont la sortie est prévue au début de l'automne ; *Il était une fois dans l'Oued* de Djamel Bensalah, avec Julien Courbet, Marilou Berry, David Sarracino et Karina Testa, dont la sortie est prévue au milieu de l'automne ; *Palais royal !* de Valérie Lemercier, avec Valérie Lemercier, Lambert Wilson, Catherine Deneuve, Mathilde Seigner, Michel Aumont et Denis Podalydès dont la sortie est également prévue au milieu de l'automne.

Au nom du Directoire je tiens à remercier les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Œuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

Sidonie Dumas, 6 avril 2005

Présentation du Groupe Gaumont

Chiffres clés

Chiffres clés Gaumont

chiffres consolidés (en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000 pro forma (1)	2000
Chiffre d'affaires						
- Salles France	14,4	6,9	4,8	19,7	12,4	10,3
- Télévision France	43,0	32,7	26,8	33,6	38,7	38,7
- Vidéo France	16,5	16,9	7,7	4,6	3,4	3,4
- Autres (2)	3,4	2,7	1,5	2,5	2,6	2,6
- International	11,3	11,0	20,0	25,2	35,2	35,2
- Circuit / Immobilier (3)	-	-	-	-	6,5	146,1
Cinéma	88,6	70,2	60,8	85,6	98,8	236,3
- Production audiovisuelle	-	-	-	-	-	-
- Multimédia	-	-	0,1	0,1	1,3	1,3
Télévision	-	-	0,1	0,1	1,3	1,3
Chiffre d'affaires	88,6	70,2	60,9	85,7	100,1	237,6
Capacité d'autofinancement	56,9	44,0	40,3	62,8	84,5	91,3
Résultat courant (avant impôts)	10,1	2,7	-7,7	10,3	-69,0	-81,6
Résultat net (part du groupe)	9,7	2,8	-8,0	59,2	-15,1	-66,7
Investissements						
- Films	81,5	41,3	40,6	42,0	75,2	75,2
- Télédis	-	-	4,4	-	-	-
- Cinécomic	-	9,9	-	-	-	-
- Films du Livradois	0,8	-	-	-	-	-
- Multimédia	-	-	-	-	1,3	1,3
- Circuit / Immobilier	-	-	-	-	-	54,6
- Autres	4,5	0,5	0,9	0,4	1,3	1,3
Investissements	86,8	51,7	45,9	42,4	77,8	132,4

(1) En juin 2001, Gaumont a apporté sa branche complète d'exploitation cinématographique à la société EuroPalaces avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. En échange de cet apport, Gaumont détient 34% de la société EuroPalaces qui regroupe les activités d'exploitation des salles Gaumont et Pathé. Cette participation est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2001.

Les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2000 retranscrivent l'impact de la sortie du périmètre de consolidation des filiales d'exploitation et la prise de participation dans EuroPalaces.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés et aux ventes d'images d'archives.

(3) En 2000 pro forma, correspond aux salles de cinéma fermées n'ayant pas fait l'objet de l'apport à EuroPalaces.

Chiffres clés du marché en 2004

La production cinématographique

Avec 203 films agréés par le Centre National de la Cinématographie dont 167 d'initiative française (183 en 2003) et 36 de coproduction minoritaire (29 en 2003), la production française demeure à un niveau élevé malgré un léger recul par rapport à 2003 (212 films).

La baisse du nombre de films d'initiative française s'accompagne d'une hausse des apports sur ces films de €45,4 millions (+ 5,4%), l'investissement total se chiffrant à €892,4 millions en 2004.

Cette hausse des investissements conjuguée à la baisse globale du nombre de films conduit logiquement à une augmentation du coût des films : le devis moyen augmente de 15,3%, passant de €4,63 millions à €5,34 millions, tandis que le devis médian (niveau de devis en dessous duquel se situe la moitié des films produits) passe de €2,6 millions à €3,92 millions, soit 50,8% de hausse.

Autre élément marquant : le succès du crédit d'impôt cinéma entré en vigueur début 2004. Sur 167 films d'initiative française, 111 en ont sollicité le bénéfice. Cette mesure induit une baisse du nombre de coproductions majoritaires françaises avec l'étranger (37 films en 2004 contre 78 en 2003), les restrictions d'accès au "sale and lease back" ont obéré le nombre de coproductions britanniques.

Source : le film français du 11 mars 2005.

Investissements français et étrangers (en millions d'euros) :

	Nombre de films	Inv. français	Inv. étrangers	Total
Films d'initiative française				
2004	167	789,1	103,3	892,4
2003	183	720,6	126,5	847,1
Coproductions minoritaires				
2004	36	30,7	125,7	156,4
2003	29	68,7	237,5	306,2
Total				
2004	203	819,8	229,0	1 048,8
2003	212	789,3	364,0	1 153,3

Source : le film français du 11 mars 2005.

Le bilan positif de la production en 2004 est conforté coté exploitation par les bonnes performances des films français. Avec une part de marché de 38,4% pour 74,7 millions d'entrées, ils réalisent leur deuxième meilleure performance depuis 1985, après 2001. La hausse de la fréquentation (194,4 millions d'entrées) a largement bénéficié à la production française. Outre *Les choristes* avec 8,6 millions d'entrées et *Un long dimanche de fiançailles* avec 4,5 millions d'entrées, six autres films ont dépassé 2 millions de spectateurs (*Podium*, *Deux frères*, *Les 11 commandements*, *L'enquête corse*, *Les rivières pourpres 2* et *Mariages*).

Source : le film français du 14 janvier 2005.

Quatre films ont attiré en 2004 plus de 5 millions de spectateurs :

Film	Distributeur	Entrées France (en millions)
<i>Les choristes</i>	Pathé Distribution	8,6
<i>Shrek 2</i>	UIP	7,1
<i>Harry Potter 3</i>	Warner Bros.	7,1
<i>Spider-Man 2</i>	Gaumont Columbia TriStar Films	5,3

Source : le film français du 11 février 2005.

La distribution cinématographique

Le classement 2004 des distributeurs est le suivant :

Distributeur	Total entrées 2004 (en millions)	Part de marché (en %)
Warner Bros.	28,8	14,8
Pathé Distribution	21,9	11,2
UIP	21,7	11,1
BVI France	20,9	10,7
Gaumont Columbia TriStar Films	19,5	10,0
Mars Distribution	18,1	9,3

Warner s'avère le premier distributeur, avec 28,8 millions d'entrées, dépassant ainsi le leader de l'an passé GBVI. Cette performance est à mettre au crédit notamment de *Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban* qui a réalisé plus de 7 millions d'entrées et d'*Un long dimanche de fiançailles* qui cumule près de 4,5 millions d'entrées. De même, Pathé Distribution affiche une progression importante grâce au *Choristes* et ses 8 millions de spectateurs.

La distribution en 2004 aura été marquée par plusieurs changements structurels importants, parmi lesquels la fin de GBVI, la création de BVI France et Gaumont Columbia TriStar Films France.

Source : écran total du 19 janvier 2005.

Le marché de la vidéo

En 2004, les français ont dépensé €1,96 milliard en achats de VHS et de DVD. La dépense des ménages en vidéo est ainsi en hausse de 16,9% par rapport à 2003. Le DVD capte €1,84 milliard en 2004, soit 94,2% du marché. Les achats de DVD progressent de 30,4% par rapport à 2003 alors que l'économie de la VHS confirme son déclin. Les cassettes vidéo réalisent €114,2 millions de recettes en 2004, soit une chute de 53,4% par rapport à 2003.

131,3 millions de supports ont été vendus en 2004 dont 121 millions de DVD qui constitue désormais plus de 92% du marché en volume. Les français ont acheté 32,1% de supports en plus par rapport à 2003. La progression du volume de DVD dans la consommation (+56,1%) compense largement la baisse de celui de la VHS (-48,7%).

Le prix moyen d'un support (DVD+VHS) passe de €16,66 en 2003 à €14,92 en 2004, soit une baisse de 10,4% expliquant la progression plus faible des recettes par rapport à celle des volumes vendus. Le prix moyen d'un DVD connaît une baisse particulièrement sensible (-16,3%), passant de €18,22 en 2003 à €15,25 en 2004. Le prix moyen d'une cassette vidéo (€11,11 en 2004) continue de diminuer (-7,7%).

Le marché de la vidéo est dominé par le cinéma qui réalise €1,18 milliard de recettes, soit plus de 60% du total en 2004. Les recettes des films en vidéo sont en hausse de 18,9% par rapport à 2003.

En volume, 65 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique. Ainsi, 49,5% des DVD et VHS achetés par les français sont des films.

En 2004, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,5% en valeur, contre 19,2% en 2003. 14,4 millions de DVD et VHS de films français ont été vendus en 2004, contre 9,9 millions en 2003 (+46,4%). Le cinéma français génère €253,4 millions de recettes en 2004, en progression de 32,9% par rapport à l'année précédente.

41,1 millions de DVD et VHS de films américains ont été achetés par les français en 2004, soit 25% de plus qu'en 2003. Le cinéma américain génère €719 millions de recettes (+9,6% par rapport à 2003) et capte ainsi 61% du marché, contre 66,1% en 2003.

Le hors film représente 33,2% du marché (€650,5 millions), contre 34,7% en 2003. Les recettes du hors film sont toutefois en progression de 12,5%.

Le hors film compose 32,9% des supports vendus, soit 43,1 millions en 2004. En 2004, la fiction représente 30,1% des recettes du marché du hors film en vidéo et demeure le genre le plus vendu sur ce segment. Il génère près de €196 millions de recettes. La fiction en vidéo est très largement dominée par les œuvres américaines. Les œuvres françaises captent seulement 15,2% du marché de la fiction en 2004.

Le deuxième segment du hors film est celui de la musique qui représente 20,2% des ventes en valeur.

Source : Centre National du Cinéma - bilan 2004 de la vidéo.

Chiffre d'affaires vidéo 2004 (en millions d'euros) :

Films :	1 179,63
- Films français	253,37
- Films américains	719,00
- Films européens	85,59
- Autres films	121,67
Hors films :	650,51
- Musique	131,19
- Humour	125,27
- Fiction	195,78
- Enfants	130,68
- Documentaire	41,91
- Autres	25,68
Opérations promotionnelles	128,67
Total	1 958,81
Réparti par supports :	
- VHS	114,23
- DVD	1 844,58

L'exploitation cinématographique

Les salles de cinéma ont accueilli 194,4 millions de spectateurs en 2004 contre 174,5 millions l'année précédente, soit une hausse de 11,6%. La fréquentation cinématographique française n'avait pas atteint un tel niveau depuis 1983 (198,9 millions d'entrées). La fréquentation 2004 a clairement été dynamisée par le succès des films français en salles (74,7 millions d'entrées, soit une progression de 22,5% par rapport à 2003). Les films américains ont réalisé 91,7 millions d'entrées en 2004, soit une diminution de 0,4% par rapport à 2003.

Source : Lettre du Centre National de la Cinématographie de février 2005.

Les principaux circuits ont réalisé les entrées suivantes :

Circuit	Total entrées 2004 (en millions)	Part de Marché (en %)
EuroPalaces	41,8	21,3
UGC	30,8	15,7

Source : Fédération Nationale des Cinémas Français.

Bref historique

1895 ▶ Dépôt des statuts de la société Léon Gaumont et Cie.

1938 ▶ Après diverses péripéties, fondation de la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (S.N.E.G.).

1975 ▶ La S.N.E.G. devient Gaumont.

1993 ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution de leurs films sur le territoire français.

2001 ▶ Naissance d'EuroPalaces suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34% et 66% du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.

2002 ▶ Acquisition par Gaumont de 100% de la société Télédis.

2003 ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Cinécomic.

Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5% et 42,5% de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du 20^{ème} siècle.

2004 ▶ Dissolution de la société Télédis avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.

Création du gie Gaumont Columbia TriStar Films en association avec Columbia TriStar Films.

Dissolution de la société Cinécomic avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Acquisition par Gaumont de 100% de la société Les Films du Livradois.

2005 ▶ Dissolution de la société Les Films du Livradois avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Rapport de Gestion du Directoire

Le Groupe Gaumont

Résultats du Groupe Gaumont

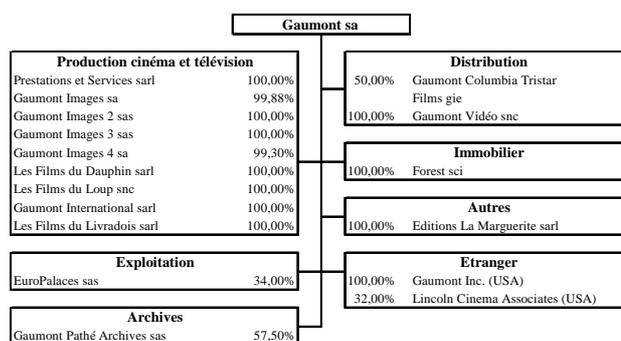
Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'année 2004 à €88,6 millions, contre €70,2 millions en 2003. Cette progression résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires des films sortis dans les cinémas en France, notamment *L'enquête corse* d'Alain Berberian et *36 Quai des orfèvres*, d'Olivier Marchal et de l'augmentation des pré-ventes aux télévisions françaises. Le résultat des films progresse ainsi de €6,2 millions pour atteindre €22,2 millions en 2004, contre €16 millions en 2003. Celui-ci inclut un produit de €1,8 million suite à l'issue favorable du litige qui opposait Gaumont et Luc Besson aux sociétés SFR et Publicis Conseil concernant la campagne publicitaire SFR qui était inspirée du film *Le cinquième élément*.

Les frais de structure sont en augmentation de €3,9 millions et s'établissent à €18,5 millions en 2004. Le résultat financier (hors résultat des sociétés mises en équivalence) est proche de l'équilibre avec un bénéfice de €0,3 million cette année, contre une perte de €0,3 million en 2003. Le résultat des sociétés mises en équivalence atteint €6,1 millions en 2004, contre €1,6 million en 2003 et correspond essentiellement à la quote-part de résultat de Gaumont dans EuroPalaces.

Dans le contexte d'une hausse de 11,6% de la fréquentation nationale des salles de cinéma, le chiffre d'affaires d'EuroPalaces progresse de €380 millions en 2003 à €407,7 millions en 2004 pour un résultat net de respectivement €3,9 millions et €16,6 millions.

Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à €9,7 millions en 2004, contre €2,8 millions en 2003.

Organigramme du Groupe Gaumont au 31 décembre 2004



Activité du Groupe Gaumont

La production de films

Gaumont est producteur ou coproducteur de quatre films en 2004 :

- *Albert est méchant* d'Hervé Palud, avec Christian Clavier et Michel Serrault ;
- *Qui perd gagne*, de Laurent Bénégué avec Thierry Lhermitte et Elsa Zylberstein ;
- *L'enquête corse*, d'Alain Berberian avec Jean Reno et Christian Clavier ;
- *36 Quai des orfèvres*, d'Olivier Marchal avec Daniel Auteuil et Gérard Depardieu.

De plus, Gaumont a acquis les droits pour la France de *La Grande Séduction*, film canadien de Jean-François Pouliot.

Ces cinq films sortis en salles par Gaumont ont attiré 5,8 millions de spectateurs en 2004, contre 2,9 millions en 2003. *Qui perd gagne* n'a pas atteint les résultats attendus tandis que *L'enquête corse* et *36 Quai des orfèvres* ont dépassé les deux millions d'entrées.

Les investissements films s'élèvent en 2004 à €81,5 millions contre €41,3 millions en 2003.

La vente de droits aux télévisions et à l'international

Les ventes aux chaînes de télévision françaises passent de €32,7 millions en 2003 à €43 millions en 2004, grâce à la progression des pré-ventes réalisées sur les films produits en 2003 et 2004.

Les ventes internationales sont stables et s'élèvent à €11,3 millions en 2004 contre €11 millions en 2003.

L'édition vidéo : Gaumont Vidéo

Gaumont Vidéo est l'éditeur vidéo du Groupe depuis le 1^{er} avril 2003. Les ventes 2004 reflètent le succès des ventes des films du catalogue en DVD. Le nombre d'unités vendues en 2004 est en léger retrait, à 1,2 million contre 1,3 million en 2003, avec notamment 105 000 unités pour *Les rivières pourpres*, 86 000 unités pour *Ripoux 3*, 85 000 unités pour *Père et Fils*, 60 000 unités pour le coffret 7^{ème} *Compagnie* et 50 000 unités pour *Le dîner de cons*.

Le chiffre d'affaires vidéo s'élève à €16,5 millions en 2004 contre €16,9 millions en 2003. En 2003, il était constitué du chiffre d'affaires réalisé par Gaumont Vidéo à partir du 1^{er} avril 2003, et des redevances versées au premier trimestre 2003 par le gie Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo.

La distribution en salles : la fin de Gaumont Buena Vista International et la création de Gaumont Columbia TriStar Films

Gaumont Buena Vista International a assuré la distribution des films de Gaumont dans les salles de cinéma en France jusqu'au 30 juin 2004.

Au cours du premier semestre 2004, Gaumont Buena Vista International a distribué 12 films, totalisant 9,6 millions d'entrées.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, Gaumont Columbia TriStar Films, gie créé par Gaumont et Columbia TriStar Films, assure la distribution des films produits et acquis par Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinéma en France.

Au cours du deuxième semestre 2004, 13 films ont été distribués par Gaumont Columbia TriStar Films attirant 12,3 millions de spectateurs.

Le chiffre d'affaires, correspondant aux films Gaumont distribués dans les salles de cinéma en France, augmente de €7,5 millions passant de €6,9 millions en 2003 à €14,4 millions en 2004.

La vente d'images d'actualités : Gaumont Pathé Archives

Le 1^{er} octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualités au sein d'une société commune Gaumont Pathé Archives, qui est détenue à 57,5% par Gaumont.

Le chiffre d'affaires réalisé par Gaumont Pathé Archives en 2004 s'élève à €3,3 millions, contre €1,3 million en 2003. En 2003, le chiffre d'affaires était constitué par celui réalisé en direct par Gaumont sur les trois premiers trimestres de l'année et par celui de Gaumont Pathé Archives pour le dernier trimestre.

L'exploitation des salles : EuroPalaces

La fréquentation des salles d'EuroPalaces est en hausse de 7,1% par rapport à 2003, et atteint 51,2 millions d'entrées. La France qui représente 41,8 millions d'entrées en 2004, contre 38,1 millions en 2003, est en hausse de 9,7% avec une part de marché constante. Dans un marché en baisse, les salles en Hollande ont accueilli 7,5 millions de spectateurs, contre 8,2 millions en 2003. La Suisse représente 1,2 million de spectateurs, en hausse de 30% par rapport à 2003. L'Italie totalise 700 000 entrées, en légère progression par rapport à 2003.

En avril 2004, EuroPalaces a ouvert un nouveau multiplexe de 10 salles et 2 309 fauteuils à Dietlikon, dans l'agglomération de Zurich.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces passe de €380 millions en 2003 à €407,7 millions en 2004.

Le résultat net consolidé, après prise en compte de la part des minoritaires s'établit à €16,6 millions en 2004, contre €3,9 millions en 2003. La quote-part de résultat consolidé à hauteur de 34% chez Gaumont par mise en équivalence s'élève à €5,6 millions en 2004 contre €1,3 million en 2003.

Chiffres clés

	2004	2003	Evolution
Nombre de salles	730	736	-0,8%
Nombre d'entrées (en millions)	51,2	47,8	+7,1%
... dont en France	41,8	38,1	+9,7%
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	407,7	380,0	+7,3%
Résultat net part du Groupe - EuroPalaces (en millions d'euros)	16,6	3,9	+328%
Part de Gaumont (en millions d'euros)	5,6	1,3	+328%

Politique d'investissements

Sur les trois derniers exercices, les investissements du Groupe ont été les suivants :

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	81,6	41,6	41,1
Immobilisations corporelles	2,8	0,2	0,4
Immobilisations financières	2,4	9,9	4,4
Investissements	86,8	51,7	45,9

Les investissements de l'exercice 2004 concernent essentiellement :

- Les investissements sur les films à hauteur de €81,5 millions, répartis de la façon suivante :
 - longs-métrages : €75,1 millions,
 - productions en-cours : € 4,8 millions,
 - frais préliminaires : € 1,6 million.
- Les travaux de rénovation de l'immeuble du siège social de Gaumont pour un montant de €1,4 million.
- L'acquisition, pour un montant €0,8 million, de 100% de la société Les Films du Livradois qui détient des parts de négatifs de films produits par Gaumont (*Passé ton bac d'abord* et *Van Gogh*).

Les €4,8 millions d'investissements en cours se répartissent de la façon suivante :

- *The science of sleep*, un film de Michel Gondry avec Gaël Garcia Bernal, Charlotte Gainsbourg, Alain Chabat en tournage depuis le 3 janvier : €1 million.
- *Un ticket pour l'espace*, un film d'Eric Lartigau avec Kad et Olivier, Guillaume Canet, Marina Foïs et André Dussolier en tournage depuis le 13 janvier : €0,4 million.
- *La fille de l'Est*, un film d'Isabelle Mergault, avec Michel Blanc, en tournage depuis le 22 février : €0,3 million.
- Le prochain film de Francis Veber avec Daniel Auteuil, Gad Elmaleh, Kristine Scott Thomas, Richard Berry, Virginie Ledoyen et Dany Boon dont le tournage débutera le 9 mai : €3,1 millions.

L'activité principale du Groupe est la production et la distribution de films. Le Groupe investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des perspectives de ventes aux télévisions et des recettes issues de la commercialisation des DVD.

De la même façon, le Groupe investit de manière ponctuelle dans des sociétés ayant des catalogues de droits significatifs.

La plupart des investissements du Groupe ont lieu en France.

L'ensemble des investissements est financé par des lignes de crédits confirmées (Cf "Annexe aux comptes consolidés" notes 13.2 & 24.1).

Situation financière

L'endettement net consolidé au 31 décembre 2004 s'élève à €72,6 millions, il comprend :

- €73 millions de tirages pour des durées inférieures ou égales à 3 mois, sur des lignes de crédit confirmées à moyen terme, à échéance de 2005 à 2008 ;
- €1,9 million de concours bancaires courants ;
- €0,1 million de valeurs mobilières de placement ;
- €2,2 millions de disponibilités.

Au 31 décembre 2004, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de €10,2 millions.

Au 18 février 2005, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de €37,3 millions, dont €25 millions sont en cours de signature.

Le Groupe considère disposer de ressources suffisantes pour assurer la continuité de ses activités.

Perspectives 2005

Gaumont et ses filiales poursuivent leurs activités dans la production et la distribution de films avec sept films prévus en 2005 :

- *L'empire des loups* de Chris Nahon avec Jean Reno, Jocelyn Quivrin et Arly Jover, sortie le 20 avril ;
- *Papa* de Maurice Barthélemy avec Alain Chabat et Martin Combes, sortie à la fin du printemps ;
- *L'amour aux trousses* de Philippe de Chauveron avec Jean Dujardin, Pascal Elbé et Caterina Murino, sortie au début de l'été ;
- *Virgil*, premier long-métrage de Mabrouk el Mechri, avec Jalil Lespert, Jean-Pierre Cassel et Léa Drucker, sortie à la fin de l'été ;
- *La piste* d'Eric Valli, avec Julian Sands, Eric Ebouaney et Camille Summers, sortie début de l'automne ;
- *Il était une fois dans l'Oued* de Djamel Bensalah, avec Julien Courbet, Marilou Berry, David Sarracino et Karina Testa, sortie au milieu de l'automne ;
- *Palais royal!* de Valérie Lemerrier, avec Valérie Lemerrier, Lambert Wilson, Catherine Deneuve, Mathilde Seigner, Michel Aumont et Denis Podalydès, sortie au milieu de l'automne.

EuroPalaces soutient son effort d'investissement qui se concrétisera en 2005 par :

- l'ouverture de la future salle IMAX d'Eurodisney,
- l'ouverture du nouveau multiplexe d'Amiens,
- l'ouverture du multiplexe de Bari, en Italie.

Une nouvelle décoration d'intérieur de certaines salles Gaumont, en partenariat avec Christian Lacroix sera mise en œuvre dans le bâtiment IMAX du Gaumont Disney, ainsi que dans le cadre de la rénovation du Gaumont Parnasse et de l'ouverture du futur Gaumont Amiens.

Les comptes sociaux de Gaumont et ses relations avec ses filiales

Comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité vidéo est localisée au sein de Gaumont Vidéo et l'activité de vente d'images d'archives est assurée par Gaumont Pathé Archives.

Le chiffre d'affaires des comptes sociaux passe de €55,7 millions en 2003 à €72,4 millions en 2004 et le résultat courant de €4,9 millions en 2003 à €7,6 millions en 2004. Ce dernier inclut un produit de €1,8 million suite à l'issue favorable du litige qui opposait Gaumont et Luc Besson aux sociétés SFR et Publicis Conseil concernant la campagne publicitaire SFR qui était inspirée du film *Le cinquième élément*. Le résultat exceptionnel passe d'un produit de €1,3 million en 2003 à une perte de 32,7 millions en 2004. Les dissolutions des sociétés Télédis en janvier 2004 et Cinécomic en juillet 2004 avec transmission universelle de leurs patrimoines à leur associée unique Gaumont ont engendré la comptabilisation de malis de confusion à hauteur de respectivement €3,5 millions et €9,2 millions. L'application des règles fiscales entraîne la comptabilisation d'une dotation aux amortissements dérogatoires sur les films à hauteur de €20,7 millions en 2004, contre €1 million en 2003.

Le résultat net des comptes sociaux est une perte de €22,9 millions contre un bénéfice de €6,5 millions l'année précédente.

Les filiales de Gaumont

Dirigeants mère - filiales

Franck CHOROT, Sidonie DUMAS et Christophe RIANDEE sont les seuls dirigeants de Gaumont exerçant des fonctions similaires dans des filiales du Groupe.

Organisation mère - filiales

Relations de Gaumont avec ses filiales

Gaumont assure, moyennant une rémunération normale qui s'élève à €1,2 million en 2004, pour ses filiales françaises, hors EuroPalaces et Gaumont Columbia TriStar Films, les

prestations administratives, financières, juridiques, fiscales et informatiques qui leurs sont nécessaires.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives et EuroPalaces, les filiales françaises sont hébergées moyennant le paiement d'un loyer qui s'élève en 2004 à €0,6 million, dans les locaux de Gaumont.

Au cours du premier semestre 2004, Gaumont Buena Vista International a distribué les films de Gaumont dans les salles de cinéma en France moyennant une commission de €0,3 million.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la distribution des films Gaumont dans les salles de cinéma françaises est assurée par le gic Gaumont Columbia TriStar Films. Celui-ci facture à Gaumont sa quote-part des frais généraux, en fonction du chiffre d'affaire facturé par ce dernier pour son compte, qui s'élève à €1,1 million au titre du deuxième semestre 2004. L'intégralité des recettes d'exploitation et des frais de distribution engagés pour le compte de Gaumont est directement comptabilisée dans les comptes de cette dernière.

Gaumont Vidéo en tant qu'éditeur vidéo de Gaumont verse à cette dernière des royalties proportionnelles aux ventes qui s'élèvent à €3,2 millions en 2004.

Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception d'EuroPalaces et de Gaumont Columbia TriStar Films.

Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont "tête de groupe", Gaumont International, Prestations et Services, Les Films du Dauphin, Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3, et Gaumont Images 4.

Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale,
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère "tête de groupe",
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes,
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2003 et tacitement renouvelable.

Prise de participation

Le 18 octobre 2004, Gaumont a acquis 100% de la société Les Films du Livradois qui détient des parts de négatifs de films produits par Gaumont (*Passe ton bac d'abord* et *Van Gogh*).

Evénement postérieur à la clôture de l'exercice

La société Les Films du Livradois a été dissoute début février 2005 avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Actionnariat et marché des actions

Évolution de l'actionnariat

Au 31 décembre 2004, les quatre actionnaires disposant de 5% ou plus du capital de Gaumont sont :

Actionnaires	Capital	Droits de vote
Ciné Par (dont l'actionnaire principal est Nicolas Seydoux)	56,80%	72,46%
Financière du Loch (contrôlée par Vincent Bolloré)	10,06%	6,41%
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC	10,01%	6,39%
Groupe Industriel Marcel Dassault	7,08%	4,52%

Le 28 décembre 2004, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345 Avenue of Americas, New York, NY 10105 - USA), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% du capital de Gaumont. Cet actionnaire détient 413 740 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote soit 10,01% du capital, composé de 4 131 797 actions au 31 décembre 2004 et 6,39% des 6 477 355 droits de vote existants.

A la connaissance de la Société, il n'y a eu aucun autre franchissement de seuils depuis cette date.

L'évolution du cours du titre Gaumont a été la suivante :

(en euros)	2004	2003	2002
Haut	59,50	44,86	53,70
Bas	40,50	40,00	39,00
Dernier cours	57,10	40,98	41,00

Capital, droits de vote

Au 31 décembre 2004, le capital social de Gaumont s'élève à €33 054 376, divisé en 4 131 797 actions de €8. Le total des droits de vote est de 6 477 355. Gaumont ne détient à ce jour aucune de ses propres actions.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés, et pour l'exercice 2002 de la conversion en actions des obligations qui restaient en circulation, s'établit de la façon suivante :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	4 131 797	4 120 797	4 119 191
Résultat consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	9 743	2 856	-7 966
Bénéfice Net Par Action (BNPA) (en euros)	2,36	0,68	-1,93
Nombre d'options de souscription d'actions valides	212 900	310 900	330 943
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	4 325
Total des instruments dilutifs	212 900	310 900	335 268
BNPA dilué (en euros) (1)	2,24	0,64	N/A
Pourcentage de dilution	5,15%	7,55%	8,14%

(1) En cas de perte, il n'est pas procédé au calcul d'une perte diluée par action.

Facteurs de risques

Risques de marché

Risques de liquidité et de taux

Au 31 décembre 2004, le Groupe dispose de lignes de crédit à taux variable d'un total de €83,2 millions à maturité :

- 2005 : €20,4 millions,
- 2006 : €21,8 millions,
- 2007 : €38,0 millions,
- 2008 : € 3,0 millions.

Au 18 février 2005, le Groupe dispose de lignes de crédit supplémentaires de €25 millions confirmées auprès des banques et dont les contrats sont en cours de signature.

Rapport de gestion

Emprunts contractés (date d'ouverture)	Taux	Montant global	Echéance	Couverture
Lignes de Crédit Moyen Terme (31/07/00)	Variable	1 524 490	31/07/05	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (17/09/01)	Variable	16 769 392	30/09/06	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/04/02)	Variable	16 800 000	24/04/07	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (27/09/02)	Variable	9 147 000	27/09/07	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/11/04)	Variable	20 000 000	18/11/07	(1) (2)
Total Lignes de crédit Moyen Terme		83 240 882		

(1) Taux fixe de 2,7275% pour un montant de €6 millions.
(2) Taux fixe de 2,7375% pour un montant de €20 millions.

Pour couvrir le risque de remontée du taux, le Groupe a réalisé des opérations de swap de taux variables vers taux fixes à caractère de couverture pour des montants représentant globalement 31% (€26 millions) des lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2004. La juste valeur au 31 décembre 2004 s'élève à €0,1 million.

Ces lignes de crédit sont assorties de ratios financiers tels que endettement net / capitaux propres et niveau de cash-flow qui sont respectés au 31 décembre 2004.

Les lignes de crédits sont utilisées à hauteur de €73 millions et représentent 46% des capitaux propres consolidés.

L'exposition aux risques de taux d'intérêt du Groupe peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	2004	Echéancier pour 2004			2003	2002
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Passifs financiers à taux variable	48 853	48 853	-	-	29 706	6 094
Passifs financiers à taux fixe	26 000	26 000	-	-	-	30 733
Passifs financiers à taux zéro	1 413	-	-	1 413	1 350	1 366
Actifs financiers à taux variable	2 211	2 211	-	-	4 540	7 152
Position nette	74 055	72 642	-	1 413	26 516	31 041

Compte tenu de ce qui précède, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêt aurait un impact en année pleine de €726 420 sur le résultat consolidé avant impôts du Groupe.

Risques de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des productions qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

Le Groupe étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ces risques.

Position au 31 décembre 2004

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	GBP	JPY	USD
Position nette avant gestion	14	51	42	2	258	4 416
Positions hors bilan	-	-	-	-	-	-2 500
Position nette après gestion	14	51	42	2	258	1 916

Au cours de l'exercice 2004, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à € 2,8 millions soit 3,1% du chiffre d'affaires consolidé.

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	DKK	GBP	JPY	SEK	USD
Chiffre d'affaires	37	248	41	14	165	234	22	2 009

Risques sur actions

Le Groupe n'était soumis au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle. Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme UGC ou Pathé. La Société considère que son savoir-faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement. Toutefois, sur ce marché très concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats, les positions concurrentielles respectives des acteurs du marché peuvent évoluer de façon importante.

Risques de dépendance éventuelle de la Société

Il n'existe aucune dépendance de Gaumont en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative pour l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs clés ou partenaires

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs et des sous-traitants.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains clients

Il convient de distinguer les principaux clients du Groupe Gaumont en fonction de ses activités :

La vente de droits aux télévisions

Gaumont compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision nationales.

En 2004, les cinq premiers clients de la Société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif aux ventes de droits aux télévisions sont les suivants :

1. TF1	34,7%
2. Canal +	20,0%
3. TPS	10,3%
4. France 2	6,4%
5. M6	3,2%

La vente vidéo

Gaumont vidéo édite les films Gaumont sur supports vidéocassettes ou/et DVD destinés à la vente via la grande distribution ou à la location auprès des vidéoclubs.

En 2004, les cinq premiers clients de la Société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vente vidéo sont les suivants :

1. Fnac	19,8%
2. Carrefour	10,1%
3. Auchan	11,7%
4. Leclerc	7,8%
5. SDO	5,1%

La distribution en salles

Depuis le 1^{er} juillet 2004, Gaumont Columbia TriStar Films distribue les films produits par Gaumont dans les salles de cinéma en France.

Pour la période du deuxième semestre 2004, les trois premiers clients de la Société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la distribution en salles sont les suivants :

1. Circuit EuroPalaces	26,6%
2. Circuit UGC	14,4%
3. Circuit G. Raymond	8,6%

Sur l'exercice 2004, le poids des dix premiers clients du Groupe représente 61,4% du chiffre d'affaires consolidé :

Client	Chiffre d'affaires consolidé	% chiffre d'affaires consolidé
1. TF1	19,5	22,0%
2. Canal +	11,2	12,7%
3. TPS	5,8	6,5%
4. Circuit EuroPalaces	3,8	4,3%
5. France 2	3,6	4,1%
6. FNAC	3,1	3,6%
7. Circuit UGC	2,1	2,4%
8. Auchan	1,9	2,1%
9. M6	1,8	2,0%
10. Carrefour	1,6	1,8%
Chiffre d'affaires total	88,6	61,4%

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses clients.

Risques juridiques

Réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer. Dans ce contexte le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de Soutien financier. Ce fonds est notamment alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs et aux exploitants de salles afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Les différents secteurs professionnels - production, distribution, exploitation - sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres réglementations.

Litiges

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, les résultats, les perspectives, le patrimoine de la Société et de ses filiales, et qui ne seraient pas provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2004.

Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe de par ses activités n'est pas exposé à des risques industriels et environnementaux (Cf page 18 du présent document).

Assurances et couvertures des risques

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux ...).

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite "garantie de bonne fin" qui permet à une société de production de se garantir des dépassements de budget, dans la mesure où ces assurances très coûteuses ont une effectivité aléatoire, eu égard aux difficultés rencontrées dans leur mise en jeu.

La Société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

Assurance multirisque professionnelle

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, tempêtes, grèves, émeutes, attentats mouvements populaires, terrorisme et sabotage : couverture de €52,2 millions.
- Vol contenu (sauf valeurs), bris de machines : couverture de €0,9 million.
- Perte d'usage des locaux : couverture pendant deux ans.
- Frais supplémentaires de gestion en cas de sinistre : couverture de €2,4 millions.
- Recours voisins et tiers : couverture de €6,6 millions.
- Pertes indirectes : couverture égale à 10% de l'indemnité pour dommages matériels.

Assurance responsabilité civile exploitation

Tous dommages confondus, couverture de €4,6 millions par sinistre, sauf :

- Atteinte à l'environnement : couverture de €0,7 million.
- Faute inexcusable de l'employeur : couverture de €0,3 million.
- Dommages aux biens confiés : couverture de €0,8 million.
- Pertes financières des tiers : couverture de €0,3 million.
- Autres dommages matériels et immatériels consécutifs : couverture de €0,8 million.

Assurance responsabilité civile des Mandataires sociaux

Couverture de €7,7 millions.

Assurance tous risques matériel et objets de valeurs

Couverture de €1 million.

Principales primes et franchises

(en milliers d'euros)

		2004	2003
Multirisque professionnelle	Prime	67,0	63,0
	Franchise	5,0	5,0
Responsabilité civile exploitation	Prime	7,0	9,0
	Franchise	7,0	7,0

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité du Groupe n'entraîne pas de conséquence environnementale significative.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

Effectifs

Au 31 décembre 2004, Gaumont et ses filiales employaient cent quarante salariés dont cent vingt-neuf en contrat à durée indéterminée et onze en contrat à durée déterminée.

Les mouvements suivants ont été enregistrés au cours de l'exercice :

- La séparation de Gaumont et de Buena Vista International a entraîné le licenciement pour motif économique de neuf salariés à l'été 2004 ; trois autres ont été reclassés dans des sociétés partenaires. Trois salariés de l'ex Gaumont Buena Vista International ont rejoint les équipes de Gaumont Columbia TriStar Films.

- La création de Gaumont Pathé Archives fin 2003, par le regroupement des archives Pathé et de la cinémathèque Gaumont, a entraîné le licenciement pour motif économique de huit salariés et le recrutement d'une personne pour renforcer l'équipe de vente.
- La montée en puissance de Gaumont Vidéo a permis le recrutement de deux salariés.
- A l'automne 2004, la fin du programme de rénovation des systèmes informatiques a entraîné le licenciement de quatre salariés pour motif économique.

D'une année sur l'autre, l'effectif total a diminué de six postes.

Gaumont et Gaumont Pathé Archives ont accueilli en 2004, vingt stagiaires d'écoles ou d'universités, pour des durées allant d'une semaine à six mois.

Ventilation des effectifs par catégorie et par secteur d'activité au 31 décembre

Sociétés	2004			2003			2002		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Gaumont	41	22	20	46	19	20	51	20	28
Gaumont Columbia TriStar Films	23	8	4	-	-	-	-	-	-
Gaumont Vidéo	5	-	-	3	-	-	-	-	-
Gaumont Pathé Archives	7	2	7	10	5	6	-	-	-
Prestations et Services	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaumont Buena Vista International	-	-	-	18	10	7	17	10	10
Télédis	-	-	-	1	-	1	-	-	-
Total effectifs par catégorie	77	32	31	78	34	34	68	30	38
Total effectifs Groupe	140			146			136		

Age et Ancienneté

L'âge moyen reste stable en 2004 à 40,5 ans, ainsi que l'ancienneté moyenne à 13 ans.

Emplois induits

Au-delà des cent quarante personnes directement employées, le Groupe a contribué en 2004 à l'emploi de deux cent quarante-quatre personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées par Gaumont dans l'année s'est élevé à €6 817 335.

Les accords d'intéressement pour Gaumont et ses filiales Gaumont Vidéo, Prestations et Services et Télédis ont été renégociés en juin 2003 pour la période 2003-2004-2005. Les sommes distribuées représentent 1% du résultat net consolidé part de Gaumont tel que publié annuellement, plafonné au montant du résultat courant consolidé de Gaumont. L'assiette de l'intéressement est diminuée, s'il y a lieu, du report à nouveau déficitaire pouvant apparaître dans les comptes sociaux de Gaumont.

La répartition de l'intéressement est effectuée de façon égalitaire entre les salariés bénéficiaires.

Le versement a lieu annuellement en une fois dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée Générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard, le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le plan d'épargne entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir doubler dans la limite de €3 450.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996, est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal.

Intéressement et participation du Groupe Gaumont de 2000 à 2004

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002	2001	2000
Intéressement	99	29	-	529	-
Participation	-	-	-	-	-
Abondement	49	14	-	97	-
Total	148	43	-	626	-

Formation

L'effort de formation a été maintenu en 2004, avec 1 002 heures de cours suivies par quarante neuf salariés. Le budget correspondant est en augmentation de 16% par rapport à l'année précédente.

Représentation du Personnel - Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à €108 352.

Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué sept plans de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance anciennement Président du Conseil d'Administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Compte tenu des changements intervenus sur le capital de la Société, le nombre total des options attribuées depuis 1987 s'élève à 681 031.

Au cours de l'année 2004, 11 000 options ont été souscrites.

Au 31 décembre 2004, 212 900 options sont valides au prix moyen de €55,74. Elles représentent, si elles sont levées, 5,15% du capital de Gaumont.

Plans d'option	Attributions				Options			
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-	
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-	
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-	
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-	
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	30 100	39 900	
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	71 000	-	97 000	
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 000	-	76 000	
Total		545 300		681 031	227 531	240 600	212 900	
Capital au 31 décembre 2004 = 4 131 797 actions								
En pourcentage de capital					16,48%	5,51%	5,82%	5,15%

Autres informations

Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, "Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable", les comptes consolidés du Groupe Gaumont à compter du 30 juin 2005 seront établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur à cette date avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2004 établis selon les mêmes normes.

Dans ce contexte, le Groupe Gaumont a mis en place un projet de conversion aux normes IFRS, avec pour objectif d'identifier les principales différences de méthodes comptables et de préparer le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les normes applicables en 2005.

Une première phase de diagnostic a permis d'identifier et de mesurer les écarts entre les méthodes d'évaluation et de présentation définies par les normes IFRS et les principes et méthodes comptables actuellement en vigueur au sein du Groupe.

Une deuxième phase de mise en œuvre en terme d'adaptation des processus et des systèmes d'information est actuellement en cours.

Les travaux d'analyse sont présentés aux Commissaires aux Comptes au fur et à mesure de l'avancement du projet pour validation.

Les principales divergences identifiées ayant un effet sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004 et/ou sur les résultats futurs sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires est actuellement reconnu, à compter de la première mise en exploitation salles de l'œuvre, à la signature du contrat et l'acceptation du matériel pour les pré-ventes et les ventes aux télévisions françaises, et à la signature du contrat pour les ventes internationales. L'application de la norme IAS 18 conduira le Groupe à reconnaître le chiffre d'affaires à compter de la première mise en exploitation salles de l'œuvre et de la signature du contrat, de la façon suivante :
 - à la livraison du matériel pour les pré-ventes aux télévisions françaises,
 - pour les autres ventes (France et International), à la livraison du matériel et à partir de l'ouverture des droits.
- Les frais préliminaires actuellement comptabilisés à l'actif et provisionnés sur une période de deux ans seront enregistrés en charges de l'exercice, conformément à la norme IAS 38.

- Les frais de lancement (copies et publicité) sont actuellement comptabilisés à l'actif et amortis au même rythme que les films auxquels ils se rattachent. En application de la norme IAS 38, ces frais seront comptabilisés en charges de l'exercice.
- Le soutien financier et la majoration pour réinvestissement accordés par le Centre National de la Cinématographie sont actuellement constatés en produits lorsque le tournage du film dans lequel ils sont investis est terminé. En application de la norme IAS 20, le soutien financier et la majoration pour réinvestissement seront comptabilisés en produits au même rythme que les recettes qui les ont générés, dans la mesure où le Groupe a la certitude de les réinvestir.
- Conformément à la norme IAS 20, les avances octroyées par le Centre National de la Cinématographie devenues non remboursables seront comptabilisées comme des subventions (impact sur le bilan d'ouverture). Ces avances sont actuellement comptabilisées en dettes.
- En application de la norme IAS 21, les gains de change latents actuellement enregistrés au bilan seront comptabilisés au compte de résultat.
- L'application de la norme IAS 23 conduira le Groupe à enregistrer en charges de l'exercice les honoraires de souscription des emprunts. Ces charges sont actuellement étalées sur une durée de 5 ans.
- Les financements octroyés par les SOFICA (sociétés finançant des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles) sont actuellement comptabilisés en déduction du coût de production et la valeur de rachat des parts au terme du contrat est provisionnée. L'application de la norme IAS 37 entraînera la comptabilisation de ces financements en dettes.
- Les états financiers consolidés des filiales seront établis en conformité avec les normes IFRS. Les principales divergences identifiées entre les normes IFRS et les principes de comptabilisation actuels concernent la société Europalaces.
- La présentation du compte de résultat consolidé devra être modifiée notamment par la réintégration au niveau du résultat opérationnel des charges d'amortissement et de dépréciation liées aux écarts d'acquisition.
- La présentation du bilan devra être revue pour séparer les éléments court terme des éléments long terme.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2004 indiquant leur qualification d'indépendance au regard du rapport Bouton et leurs fonctions dans d'autres sociétés.

Directoire

Sidonie DUMAS

Fonctions dans la Société :
Présidente du Directoire depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de deux ans
Directrice des productions
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le Groupe :
Présidente et Directrice Générale de Gaumont Images
Représentante légale de Gaumont, Présidente de Gaumont Images 2, Gaumont Image 3 et Gaumont Vidéo
Représentante permanente de Gaumont Images 2, Administrateur de Gaumont Images 4
Représentante légale de Gaumont, Liquidateur de Gaumont Musique
Gérante de Gaumont International, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Livradois, Les Films du Loup et Prestations et Services
Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives
Représentante de Gaumont, membre du Comité de Direction d'Europalaces

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
néant

Franck CHOROT

Fonctions dans la Société :
Membre du Directoire, Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de deux ans
Directeur Général Adjoint responsable des services opérationnels
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le Groupe :
Représentant légal de Gaumont, Présidente de Gaumont Vidéo
Membre du Comité de Direction de Gaumont Columbia TriStar Films

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
néant

Christophe
RIANDEE

Fonctions dans la Société :
Membre du Directoire, Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de deux ans
Directeur Général Adjoint responsable des services fonctionnels
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le Groupe :
Président Directeur Général de Gaumont Images 4
Représentant permanent de Gaumont Images 2, Administrateur de Gaumont Images
Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives et Gaumont Columbia TriStar Films
Représentant de Gaumont Images 2, au Comité de Direction d'Europalaces

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
néant

Conseil de Surveillance

Nicolas
SEYDOUX

Fonction dans la Société :
Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le Groupe :
Président de Ciné Par, actionnaire majoritaire de Gaumont, Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA), et The Visitors Inc. (USA)
Gérant de la SCI Forest
Administrateur de Gaumont Ltda (Brésil)

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arte France
Administrateur de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)
Président de Socipar et de la SCA Grands Vins de Pazac

Marie SEYDOUX

Fonction dans la Société :
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
néant

Rapport de gestion

Antoine
GALLIMARD

Fonction dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis
le 27 juillet 2004, pour une durée de six
ans
Critère d'indépendance : oui

Autres fonctions et mandats dans le
Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Administrateur du Groupe Eyrolles
Président du conseil d'administration et
Directeur Général des Editions Gallimard,
et Madrigall
Représentant permanent des Editions
Gallimard au conseil de Mercure de
France, Pol Editeur, Edition de La Table
Ronde
Membre du Conseil de Surveillance de La
Société Commune de Développement
Jeunesse

Michel SEYDOUX

Fonction dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis
le 27 juillet 2004, pour une durée de six
ans
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le
Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Président de MSI, Camera One/Da, Société
Immobilière de l'Ouest, Citadelle Invest
Président du Conseil d'Administration de
LOSC Lille Métropole, Socle
Membre du Conseil de Surveillance de
Pathé
Membre du Comité de Direction de
Restaurant Gaya
Gérant de Camera One, de JSI, du
Groupement Forestier des Noues et de la
SCI du Domaine de Luchin
Représentant de Camera One,
administrateur de Arcade
Représentant de MSI, associé Gérant de
MSEB et Cie
Représentant de MSI, administrateur de
Airport Communication

Pénélope
TAVERNIER

Fonction dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis
le 27 juillet 2004, pour une durée de six
ans
Critère d'indépendance : non

Autres fonctions et mandats dans le
Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)
Administrateur de UMA Food and
Beverages

Bertrand SIGUIER

Fonction dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis
le 27 juillet 2004, pour une durée de six
ans
Critère d'indépendance : oui

Autres fonctions et mandats dans le
Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Membre du Directoire de Publicis Groupe
Vice-Président Exécutif de Publicis
Worldwide
Administrateur de Publicis Technology,
Publicis Cachemire, Publicis Canada,
Multi Market Services Group UK, Publicis
Italie, Publicis/Hal Riney USA

Jean TODT

Fonction dans la Société :
Membre du Conseil de Surveillance depuis
le 27 juillet 2004, pour une durée de six
ans
Critère d'indépendance : oui

Autres fonctions et mandats dans le
Groupe :
néant

Autres fonctions et mandats hors Groupe :
Administrateur et Directeur Général de
Ferrari SPA
Membre du Conseil de Surveillance du
Groupe Lucien Barrière
Membre du Conseil d'Administration de
Charles Pozzi

Rémunération des mandataires sociaux

Administrateurs

Mandataires	Rémunérations		
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Dont part variable
Sidonie Dumas	20 000 *	203 854	-
Antoine Gallimard	20 000 *	-	-
Bernard Hanon	20 000 *	-	-
Patrice Ledoux	377 854 *	381 765	-
Michel Seydoux	20 000 *	-	-
Nicolas Seydoux	408 607 *	-	126 090
Pénélope Tavernier	20 000 *	-	-

* dont €20 000 au titre des jetons de présence

Membres du Conseil de Surveillance

Mandataires	Rémunérations		
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Dont part variable
Marie Seydoux	20 833	-	-
Nicolas Seydoux	189 965	-	-

Membres du Directoire

Mandataires	Rémunérations		
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Dont part variable
Sidonie Dumas	41 667	Cf. Administrateurs	-
Franck Chorot	12 500	300 942	-
Christophe Riandee	41 667	150 665	-

Aucune société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 n'a versé de rémunération ou consenti quelque avantage que ce soit aux mandataires sociaux.

Dividendes

Au cours des trois derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (<i>en euro</i>)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2001	4 119 052	-	-	-
2002	4 119 191	-	-	-
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état (article 2277 du Code Civil).

Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2004

Nature des titres	Montant maximal de l'autorisation résiduelle de l'augmentation de capital	Date d'autorisation	Date limite de validité
Autorisations en faveur des salariés			
Options de souscription d'actions (1)		30 avril 2003	29 juin 2006
Options de souscription d'actions (1) (2)	10 000 actions	16 février 1995	15 février 2045
Options de souscription d'actions (1) (2)	45 900 actions	15 février 1996	14 février 2046
Options de souscription d'actions (1) (2)	109 000 actions	12 mars 1998	11 mars 2048
Options de souscription d'actions (1) (2)	146 000 actions	9 avril 2002	8 avril 2046

(1) Egalement en faveur des mandataires sociaux et des salariés des filiales qui lui sont liées.

(2) Les dates d'autorisation indiquées correspondent aux Conseils d'Administration en vertu de l'autorisation des Assemblées Générales des (respectivement) 2 juin 1994 - 2 juin 1994 - 25 avril 1996 - 30 avril 1998.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004 a transféré au Directoire cette autorisation à compter du 27 juillet 2004. Il n'en a pas été fait usage durant l'exercice 2004.

Le Directoire remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Oeuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

Le Directoire, 18 février 2005

Calendrier 2005 de la communication financière

2 mai 2005 : Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

13 mai 2005 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005.

Communication des résultats semestriels 2005 : Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les délais réglementaires.

Evénements récents

L'empire des loups est sorti le 20 avril 2005. L'investissement sur ce film s'élève à € 25 millions. Les recettes d'exploitation seront significativement inférieures aux prévisions et nous conduirons à constater une perte sur le film d'environ €5 millions au 1^{er} semestre 2005.

Avis n° 2005-B du 2 mars 2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a publié le 16 mars 2005 l'avis n° 2005-B relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale. Cet avis précise que dans un groupe d'intégration fiscale, si la société mère comptabilise en résultat l'économie d'impôt résultant de l'utilisation au niveau du groupe intégré des déficits fiscaux des filiales, elle doit constater dans ses propres comptes une provision à concurrence du passif correspondant à la consommation des déficits par les filiales qu'elle devra leur restituer, quelle que soit la situation fiscale des filiales et du groupe. En l'état actuel, et sous réserve d'explications ultérieures du texte du CNC, ce texte n'aurait pas d'impact sur les comptes de Gaumont SA compte tenu des reports déficitaires propres dont elle bénéficie. Une telle provision serait dans tous les cas éliminée dans les comptes consolidés.

Groupe Gaumont Comptes consolidés

- ▶ Bilan consolidé
- ▶ Compte de résultat consolidé
- ▶ Variation des capitaux propres consolidés part du Groupe
- ▶ Tableau des flux de trésorerie consolidés
- ▶ Annexe aux comptes consolidés
- ▶ Rapport des Commissaires aux Comptes

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actif	<i>Note</i>	2004	2003	2002
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	4	100 070	69 026	50 608
Ecart d'acquisition	5.1	14 315	15 368	16 422
Autres immobilisations incorporelles	5.2	935	1 111	778
Immobilisations corporelles	6	11 369	9 934	11 160
Mises en équivalence	7.1	117 588	111 991	113 925
Immobilisations financières	7	2 827	1 262	5 731
Actif immobilisé		247 104	208 692	198 624
Valeurs d'exploitation		-	10	-
Clients	8	43 690	25 777	27 342
Autres créances	8	19 014	6 351	8 997
Valeurs mobilières de placement	9	62	185	2 278
Disponibilités		2 149	4 355	4 874
Actif circulant		64 915	36 678	43 491
TOTAL ACTIF		312 019	245 370	242 115

(en milliers d'euros)

Passif	<i>Note</i>	2004	2003	2002
Capital		33 054	32 966	32 953
Réserves		116 170	114 405	122 837
Résultat part du groupe		9 743	2 819	-7 966
Capitaux propres part du groupe	10	158 967	150 190	147 824
Intérêts minoritaires	11	2 603	2 606	47
Provisions pour risques et charges	12	18 294	16 665	20 133
Emprunt obligataire convertible		-	-	29 623
Dettes financières à long et moyen terme	13.1	1 413	1 350	1 366
Dettes financières à moins d'un an	13.2	74 853	29 706	7 204
Fournisseurs	14	23 946	17 035	15 484
Autres dettes	14	31 943	27 818	20 434
Dettes		132 155	75 909	74 111
TOTAL PASSIF		312 019	245 370	242 115

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	<i>15.1</i>	88 563	70 247	60 937
Achats		458	536	556
Frais de personnel		12 807	10 775	9 967
Autres charges et produits		24 261	16 664	9 984
Amortissements et provisions		47 349	40 862	53 112
Résultat d'exploitation		3 688	1 410	-12 682
Produits financiers nets		257	-370	-1 235
Résultat des sociétés mises en équivalence		6 147	1 629	6 233
Résultat financier	<i>16</i>	6 404	1 259	4 998
Résultat courant		10 092	2 669	-7 684
Résultat exceptionnel	<i>17</i>	699	1 428	1 139
Amortissements des écarts d'acquisition		1 053	1 054	1 052
Impôts	<i>19</i>	-3	187	369
Résultat net		9 741	2 856	-7 966
Part des minoritaires		-2	37	-
Part de GAUMONT		9 743	2 819	-7 966
Nombre d'actions		4 131 797	4 120 797	4 119 191
Résultat part du groupe par action en euros		2,36	0,68	-1,93
Résultat part du groupe dilué par action en euros		2,24	0,64	N/A

Variation des capitaux propres consolidés part du Groupe

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Autres	Total Capitaux propres
Situation 31/12/02	32 953	14 327	107 926	-7 966	222	358	4	147 824
Mouvements 2003	13	25	-7 963	10 785	-494			2 366
Situation 31/12/03	32 966	14 352	99 963	2 819	-272	358	4	150 190
Affectation résultat exercice précédent			2 819	-2 819				-
Variation de capital de Gaumont sa	88	343						431
Résultat consolidé de l'exercice				9 743				9 743
Distributions effectuées par Gaumont sa			-1 236					-1 236
Ecarts de conversion					-157			-157
Autres							-4	-4
Situation 31/12/04	33 054	14 695	101 546	9 743	-429	358	-	158 967

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat de l'exercice avant intérêts minoritaires	9 741	2 856	-7 966
Amortissements et provisions	47 919	37 226	48 017
Variation des impôts différés	-2	-112	30
Résultat net des cessions d'immobilisations	4 971	2 261	612
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 147	-1 629	-6 233
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	56 482	40 602	34 460
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	458	3 357	5 846
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-20 659	12 365	8 412
(A) Flux de trésorerie liés à l'activité	36 281	56 324	48 718
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Cessions d'immobilisations	-1 110	-1 291	-2 736
Acquisitions d'immobilisations	86 025	47 250	45 903
Variation des dettes sur immobilisations	-2 964	-1 072	-1 513
Variation de périmètre (1)	872	6 642	3 980
(B) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	82 823	51 529	45 634
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont	-1 236	-	-
Augmentation de capital	431	38	9
Variation des dettes financières	44 799	-6 749	469
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-
(C) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	43 994	-6 711	478
(D) Incidence de la variation du cours des devises	-127	-309	-480
Variation de trésorerie : (A) - (B) + (C) + (D)	-2 675	-2 225	3 082
Trésorerie d'ouverture	3 033	5 258	2 176
Trésorerie de clôture	358	3 033	5 258
Se décomposant en :			
- Valeurs mobilières de placement	62	185	2 278
- Disponibilités	2 149	4 355	4 874
- Concours bancaires courants	-1 853	-1 507	-1 894

(1) Le poste variation de périmètre au 31 décembre 2004 concerne la société Les Films du Livradois.

Annexe aux comptes consolidés

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1. Activité du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activité principale la production, la distribution de films, l'exploitation de droits et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

2. Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Gaumont sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique et respectent les dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, le Groupe applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

2.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et détient une participation comprise entre 20% et 50% du capital sont consolidées par mise en équivalence.

Le pourcentage d'intégration de Gaumont Buena Vista International varie en fonction de la contribution de chacun des associés au résultat de cette filiale. Elle est déterminée en fonction de la répartition du chiffre d'affaires entre les films Gaumont et les films Buena Vista International. Le pourcentage d'intégration retenu au 31 décembre 2004 est nul comme au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.

Certaines participations répondant à ces critères mais dont l'importance rapportée aux comptes consolidés n'est pas significative ne sont pas consolidées. Les titres de ces sociétés figurent en immobilisations financières.

La liste des sociétés consolidées figure en note 28.

2.2. Conversion des éléments en devises

Les états financiers des sociétés étrangères du Groupe sont convertis au cours de fin d'exercice pour les postes du bilan et au cours moyen pour ceux du compte de résultat.

L'écart résultant de l'application des cours de clôture et du cours moyen est inscrit dans les capitaux propres au poste "écarts de conversion".

Les transactions en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du Groupe sont converties en euros au taux du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont réévaluées à chaque arrêté sur la base du taux en vigueur à la date de clôture et la différence entre la valorisation au taux historique et celle au taux de clôture est comptabilisée en "écarts de conversion". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

Le Groupe n'applique pas la méthode préférentielle du règlement CRC n° 99-02 pour les écarts de conversion des passifs. L'utilisation de cette méthode entraînerait une diminution du poste "autres dettes" et la constatation des gains de change. L'impact de la non-application de cette méthode est non significatif à la date de clôture.

2.3. Impôts différés

Les effets de la fiscalité différée, qui résultent des décalages temporaires existants entre les bases comptables et leur traitement fiscal ou des retraitements de consolidation, sont comptabilisés selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires.

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires et amortissements réputés différés ne sont constatés que lorsque les bénéfices fiscaux prévisionnels du Groupe intégré peuvent être évalués avec un degré d'assurance suffisant.

2.4. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

2.4.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement de la société augmenté, le cas échéant, des frais financiers et des frais de lancement, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels,
- coproductions françaises ou étrangères,
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres cinématographiques.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement très important ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

2.4.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujets, talents et repérages nécessaires au développement de la production engagés avant la décision de tournage. Ils sont individualisés film par film et provisionnés sur une période de deux ans. Cette provision est reprise lors de la décision de tournage ou de l'abandon du projet.

2.5. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part du Groupe Gaumont dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date

d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée maximale de vingt ans.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. De tels événements correspondent à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, et affectant les hypothèses retenues à la date de première consolidation. La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par référence à la valeur d'utilité. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation économique, à savoir :

- Constructions 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

2.8. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement, en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité, et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

2.9. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

2.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode "FIFO" (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges entraînent la constitution de provisions. L'évaluation de ces provisions repose sur l'appréciation par le Groupe des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de tiers, que des obligations existant à la clôture rendent probables.

2.12. Retraites et engagements assimilés

Les indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle qui tient compte des hypothèses d'évolution des salaires et de rotation du personnel, des tables de mortalité et du taux de rentabilité des placements à long terme (2004 : 3,9%, 2003 : 4,5%, 2002 : 4,5%).

2.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires sur les ventes audiovisuelles est pris en compte à compter de la première mise en exploitation de l'œuvre. Les ventes sur les productions en cours de tournage sont comptabilisées en produits constatés d'avance, sous la rubrique "autres dettes".

Le chiffre d'affaires relatif aux cessions des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises est reconnu après signature des contrats de cession à l'acceptation des copies.

Le chiffre d'affaires résultant des ventes de droits en dehors du territoire français est reconnu au moment de la signature des contrats à compter de la sortie du film en France, et à la réception des décomptes de la part de tiers étrangers pour ces derniers.

2.14. Fonds de soutien production et crédit d'impôt cinéma

Le Centre National de la Cinématographie attribue un soutien financier aux films en cours de production. Le produit correspondant à ce soutien financier est constaté dans les comptes lorsque le tournage du film concerné est terminé.

Un crédit d'impôt cinéma a été instauré visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques. Le produit correspondant à ce crédit

d'impôt cinéma est constaté dans les comptes à compter de la première mise en exploitation de l'œuvre.

2.15. Charges et produits exceptionnels

Sont considérés comme des éléments exceptionnels les produits et charges résultant d'évènements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont et ses filiales, les activités ordinaires recouvrant toutes les activités dans lesquelles elles sont engagées dans le cadre de leurs affaires ainsi que les activités connexes qu'elles assument à titre accessoire ou dans le prolongement de leurs activités ordinaires.

2.16. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en utilisant le nombre d'actions de la Société à la clôture.

L'effet dilutif des options de souscription attribuées mais non exercées est inclus dans le calcul du résultat dilué par action. En cas de perte, il n'est pas procédé au calcul d'une perte diluée par action.

3. Modifications du périmètre de consolidation

La société Télédis a été dissoute au 1^{er} janvier 2004 avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Le 28 mai 2004, Gaumont a cédé à Buena Vista International France, avec jouissance au 30 juin 2004, les parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société Gaumont Buena Vista International. La société est intégrée dans le compte de résultat consolidé de Gaumont pour le premier semestre 2004.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, Gaumont Columbia TriStar Films, gie créé par Gaumont et Columbia TriStar Films, assure la distribution des films produits et acquis par Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinéma en France. Le résultat de ce gie est réparti entre ses membres au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chacun d'eux. Le gie est intégré par mise en équivalence à hauteur de 50%.

La société Cinécomic a été dissoute début juillet 2004 avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

Le 18 octobre 2004, Gaumont a acquis, pour un montant de €0,8 million, 100% de la société Les Films du Livradois anciennement détenue par Ciné Par. Cette société est intégrée globalement. La différence de première consolidation (€0,9 million) a été intégralement affectée aux films en portefeuille et est amortie linéairement sur 10 ans.

4. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	1 247 673	82 174	-1 687	4 716	1 162 470	1 096 829
Frais préliminaires	5 403	1 639	-5 690	-117	9 571	11 827
Productions en cours	4 832	4 766	-	-3 363	3 429	1 182
Valeur brute	1 257 908	88 579	-7 377	1 236	1 175 470	1 109 838
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-1 153 242	-59 168	3 942	-300	-1 097 716	-1 049 770
Frais préliminaires	-4 596	-1 322	5 454	-	-8 728	-9 460
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements, provisions	-1 157 838	-60 490	9 396	-300	-1 106 444	-1 059 230
Valeur nette	100 070	28 089	2 019	936	69 026	50 608

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste.

La dotation nette aux amortissements et provisions pour les films et productions télévisuelles s'élève en 2004 à €46 millions (2003 : €39 millions, 2002 : €51 millions).

La provision constatée en 2003 sur le film *Albert est méchant* a été reprise au cours de l'exercice 2004.

5. Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

5.1. Ecarts d'acquisition

	2004	Mouvements de l'exercice		2003	2002
		+	-		
Valeur brute	19 255	-	-	19 255	19 255
Amortissements	-4 940	-1 053	-	-3 887	-2 833
Valeur nette	14 315	-1 053	-	15 368	16 422

Au 31 décembre 2004, les écarts d'acquisition concernent les sociétés suivantes :

	Montant brut	Montant net	Durée d'amort.
EuroPalaces sas	17 440	13 952	20 ans
Les Films du Dauphin sarl	1 815	363	10 ans
	19 255	14 315	

5.2. Autres immobilisations incorporelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	1 692	116	-211	-	1 787	1 200
Autres droits incorporels	2 400	2	-	-	2 398	2 398
Valeur brute	4 092	118	-211	-	4 185	3 598
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-896	-275	217	-	-838	-609
Autres droits incorporels	-2 261	-25	-	-	-2 236	-2 211
Amortissements, provisions	-3 157	-300	217	-	-3 074	-2 820
Valeur nette	935	-182	6	-	1 111	778

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste.

6. Immobilisations corporelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Terrains	4 784	-	-39	-	4 823	4 853
Constructions et agencements	22 449	1 005	-1 467	-	22 911	23 606
Matériel d'exploitation	1 873	344	-263	-	1 792	1 641
Autres immobilisations corporelles	5 874	1 408	-2 009	-	6 475	5 921
Immobilisations en cours	78	78	-	-	-	-
Valeur brute	35 058	2 835	-3 778	-	36 001	36 021
Terrains	-444	-	-	-	-444	-444
Constructions et agencements	-17 290	-739	1 360	-	-17 911	-17 694
Matériel d'exploitation	-1 533	-44	265	-	-1 754	-1 613
Autres immobilisations corporelles	-4 422	-378	1 914	-	-5 958	-5 110
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements, provisions	-23 689	-1 161	3 539	-	-26 067	-24 861
Valeur nette	11 369	1 674	-239	-	9 934	11 160

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste.

7. Immobilisations financières

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Titres des sociétés mises en équivalence	117 588	6 104	-458	-49	111 991	113 925
Titres de participations non consolidés	153	-	-	-	153	4 574
Autres immobilisations financières	2 692	1 607	-42	-	1 127	1 266
Valeur brute	120 433	7 711	-500	-49	113 271	119 765
Provisions	-18	-	-	-	-18	-109
Valeur nette	120 415	7 711	-500	-49	113 253	119 656

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste.

7.1. Titres mis en équivalence

Sociétés	% d'intérêts	Valeur au bilan			Capitaux propres avant résultat (1)	Résultat (1)
	2004	2004	2003	2002		
EuroPalaces sas	34%	116 959	111 308	109 987	177 937	16 618
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	-	-	-	3 005	-	-
Gaumont Columbia TriStar Films gie	50%	-	-	-	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA) (2)	32%	629	683	933	716	1 936
		117 588	111 991	113 925		

(1) Renseignements financiers au 31/12/04.

(2) Le montant des capitaux propres et du résultat indiqué pour la société Lincoln Cinema Associates est exprimé en milliers d'USD.

Au 31 décembre 2004, la contribution d'EuroPalaces aux capitaux propres consolidés s'élève à €3,6 millions (2003 : €-3,4 millions, 2002 : €-5,1 millions) et sa contribution aux résultats consolidés se solde par un bénéfice de €5,6 millions contre un bénéfice de €1,3 million en 2003 et €1,7 million en 2002.

Le test de valeur au 31 décembre 2004 comparant la valeur comptable et la valeur économique des titres EuroPalaces ne fait pas apparaître de moins-value.

7.2. Participations non consolidées

	Pourcentage de participation	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Capitaux propres avant résultat (1)	Résultat (1)
Presse					
Communication et Participation sa	5%	62 91	62 73	2 030	-34
Autres					
Total		153	135		

(1) Renseignements financiers au 31/12/03.

8. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2004, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Provision	Montant Net
Clients	41 757	5 686	-	47 443	-3 753	43 690
Autres créances	18 123	12 329	262	30 714	-11 700	19 014
Se décomposant comme suit :						
Comptes courants	5 314	8 953	-	14 267	-8 953	5 314
Charges constatées d'avance	1 298	30	262	1 590	-	1 590
Impôts différés actifs (1)	1 221	-	-	1 221	-	1 221
Créances diverses	10 290	3 346	-	13 636	-2 747	10 889

(1) Détaillés en note 19.

9. Valeurs mobilières de placement

	2004	2003	2002
SICAV monétaires	62	185	2 278
Valeur brute	62	185	2 278
Provisions	-	-	-
Valeur nette	62	185	2 278

Au 31 décembre 2004, la valeur de réalisation des SICAV monétaires ressort à €70 milliers.

10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2004, le capital de Gaumont est composé de 4 131 797 actions de 8 euros, dont 2 356 558 à droit de vote double. Il était composé de 4 120 797 actions, au nominal de 8 euros au 31 décembre 2003 et de 4 119 191 actions de même nominal au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2004, la contribution de Gaumont aux capitaux propres consolidés s'élève à €158,0 millions (2003 : €160,9 millions, 2002 : €157,7 millions) et sa contribution aux résultats consolidés se solde par une perte de €3,6 millions contre un bénéfice de €1,7 million pour l'exercice 2003 et une perte de €13,1 millions en 2002.

Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué sept plans de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance anciennement Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Compte tenu des changements intervenus sur le capital de la Société, le nombre total des options attribuées depuis 1987 s'élève à 681 031.

Au cours de l'exercice 2004, 11 000 options ont été souscrites.

Au 31 décembre 2004, 212 900 options sont valides au prix moyen de €55,74. Elles représentent, si elles sont levées, 5,15% du capital de Gaumont.

Plans d'option	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	30 100	39 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	71 000	-	97 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 000	-	76 000
Total		545 300		681 031	227 531	240 600	212 900

Capital au 31 décembre 2004 = 4 131 797 actions

En pourcentage de capital

16,48%	5,51%	5,82%	5,15%
--------	-------	-------	-------

11. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2004, les intérêts minoritaires s'élèvent à €2,6 millions comme au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2002, ils étaient quasi nuls.

12. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

	2004	Mouvements de l'exercice				2003	2002
		+	(1)	(2)	Autres (3)		
Impôts différés passifs	13 321	1 219	-	-	-	12 102	12 266
Provision indemnités de départ à la retraite	965	339	-15	-	-	641	490
Prime de remboursement emprunt obligataire convertible	-	-	-	-	-	-	4 444
Litiges	450	200	-	-	-	250	-
Autres risques et charges	3 558	1 090	-1 204	-	-	3 672	2 933
	18 294	2 848	-1 219	-	-	16 665	20 133

(1) Utilisées.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2004, les impôts différés passifs se décomposent comme suit :

- €12,1 millions correspondant à la provision pour impôts liée à la plus-value constatée au titre de l'apport à EuroPalaces.
- €1,2 million de passifs d'impôts différés calculés au taux de 34,34%.

Au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002, la position nette des impôts différés des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale faisait apparaître un actif d'impôt provisionné à 100% et enregistré dans le poste "autres créances".

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures. Le Groupe estime que les provisions constituées (€4 millions), au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

13. Dettes financières

Au 31 décembre 2004, le montant total de la dette à taux fixe s'élève à € 26 millions, celui à taux variable s'élève à €48,9 millions.

13.1. Dettes financières à long et moyen terme

	2004	2003	2002
Dettes financières diverses	1 413	1 350	1 366

Au 31 décembre 2004, l'échéance de ces dettes financières est à plus de 5 ans.

13.2. Dettes financières à moins d'un an

Les dettes financières à moins d'un an incluent :

- €73 millions de tirages pour des durées inférieures ou égales à 3 mois, sur des lignes de crédit confirmées à moyen terme, à échéance de 2005 à 2008. Les garanties consenties au titre de ces dettes figurent en note 21 ci-après.
- €1,9 million de concours bancaires courants.

14. Dettes d'exploitation

	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 898	12 898	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	11 048	11 048	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 623	8 227	396	-
Autres dettes	23 320	18 438	3 460	1 422
Total dettes d'exploitation	55 889	50 611	3 856	1 422

15. Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

15.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Salles France	14,4	6,9	4,8
Télévision France	43,0	32,7	26,8
Vidéo France	16,5	16,9	7,7
Autres (1)	3,4	2,7	1,5
International	11,3	11,0	20,1
Total	88,6	70,2	60,9
Dont :			
France	77,3	59,2	40,8
Export	11,3	11,0	20,1

(1) Correspond principalement aux produits dérivés et aux ventes d'images d'archives.

15.2. Résultat d'activité (avant affectation des frais de structure) - Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat film	22,2	16,0	0,5
Frais de structure	-18,5	-14,6	-13,2
Résultat d'exploitation	3,7	1,4	-12,7

16. Résultat financier

	2004	2003	2002
Produits nets sur cessions de VMP	10	116	31
Frais financiers activés	1 447	944	1 019
Différences de change nettes	-106	-662	-516
Intérêts et charges assimilées nets	-1 537	-5 543	-1 353
Variations de provisions	-114	4 704	-683
Divers autres	557	71	267
Total	257	-370	-1 235
Résultat des sociétés mises en équivalence	6 147	1 629	6 233
Total résultat financier	6 404	1 259	4 998

Les frais financiers activés dépendent des productions en cours pendant l'exercice.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend les résultats des sociétés suivantes :

Sociétés	2004	2003	2002
EuroPalaces sas	5 650	1 321	1 730
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	-	-141	3 931
Gaumont Columbia TriStar Films gie	-	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	497	449	572
	6 147	1 629	6 233

17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2004 s'élève à €0,7 million et s'explique essentiellement par une plus-value de cession d'actifs corporels.

18. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus, depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont sa, "tête de groupe", ainsi que de Gaumont International sarl, de Prestations et Services sarl, des Films du Dauphin sarl, de Gaumont Images sa, de Gaumont Images 2 sas, de Gaumont Images 3 sas, de Gaumont Images 4 sa.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôt consolidée.

19. Impôts

Décomposition de l'impôt	2004	2003	2002
Impôts courants	-201	-299	-339
Produit net d'impôts différés	2	112	-30
Crédit d'impôt cinéma	202	-	-
Total	3	-187	-369

Le montant du produit d'impôt figurant au compte de résultat en 2004 correspond :

- à l'impôt sur les sociétés des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale (€-0,2 million),
- aux impôts différés des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale,
- au crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique (dit crédit d'impôt cinéma) (€0,2 million). Gaumont et ses filiales bénéficient du crédit d'impôt cinéma dès le premier exercice de tournage de l'œuvre ; il est comptabilisé en produits constatés d'avance, sous la rubrique "comptes de régularisation passif" jusqu'à la première mise en exploitation de l'œuvre.

Preuve d'impôt	2004	2003	2002
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	9 738	3 043	-7 597
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,34%	34,34%	34,34%
Impôt théorique	-3 343	-1 045	-
Effet des taxations à taux réduit	-	-	-
Effet des différences permanentes et temporaires	2 976	889	-331
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	-34	-31	-38
Crédit d'impôt cinéma	202	-	-
Charge d'impôt effectivement constatée	-199	-187	-369
Taux effectif d'impôt	2,0%	6,14%	N/A

La variation des impôts différés se résume comme suit :

(en millions d'euros)

	Impôts différés	Produit net d'impôts différés
Ouverture 31/12/03 - Brut	0,3	
Provision au 31/12/03	-0,3	
Ouverture 31/12/03 - Net	-	
Mouvements de l'exercice	-0,3	-0,3
Reprise de la provision N-1	0,3	0,3
Solde des impôts différés	-	-
Se décomposant en :		
Impôts différés actifs	1,2	
Impôts différés passifs	-1,2	

Au 31 décembre 2004, les impôts différés actifs des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale calculés au taux de 34,34% (€1,2 million) ont été plafonnés à hauteur de leurs impôts différés passifs (€1,2 million) compte tenu des reports déficitaires du Groupe fiscal intégré (€42,2 millions).

La situation fiscale latente du Groupe tient compte des opérations d'absorption des filiales intégralement détenues par le Groupe.

Au 31 décembre 2003, le montant net des impôts différés actifs des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale s'élevait à €0,3 million (2002 : €0,1 million) et avait été déprécié à 100% comme au 31 décembre 2002.

Sur l'exercice, les mouvements suivants ont été constatés :

- une variation des impôts différés représentant une charge de €0,3 million essentiellement due à :
 - la mise à niveau des impôts différés actifs des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs (€7,4 millions),
 - la constatation d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films (€-6,5 millions),
 - la reprise de provisions pour dépréciation des films non déductibles (€-1,2 million),
- la reprise de provision pour dépréciation des impôts différés nets actifs constatée au 31 décembre 2003 (€0,3 million).

Ventilation des impôts différés :

	2004	2003	2002
Retraite	279	182	168
Report déficitaire	-	-	19
Effets de l'intégration fiscale	7 414	-	-
Amortissements dérogatoires	-9 349	-2 859	-1 743
Autres décalages temporaires	2 877	3 003	6 038
Impôts différés actifs bruts	1 221	326	4 482
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	-	-325	-4 643
Impôts différés passifs	-1 219	-	-
Impôts différés nets	2	1	-161

20. Effectifs

	Décembre 2004		Décembre 2003		Décembre 2002	
	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)
Cadres	54	-	60	18	51	17
Agents de maîtrise	24	-	24	10	20	10
Employés	27	-	27	7	28	10
Total effectif	105	-	111	35	99	37

21. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au titre de l'exercice 2004, les rémunérations allouées par Gaumont, s'élèvent à, pour les membres des :

- Organes d'administration : €0,1 million
Elles correspondent aux jetons de présence.
- Organes de direction : €0,8 million
- Organes de surveillance : €0,2 million

Aucune autre rémunération n'a été versée par les autres sociétés du Groupe.

22. Engagements et passifs éventuels

22.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2004	2003	2002
Engagements donnés	103 605	64 518	33 902
Nantissements, hypothèques des actifs	50 100	25 200	4 200
Nantissements des créances	12 300	-	-
Autres engagements donnés :			
Contrat promotion immobilière EuroPalaces	-	-	-
Multiplexe Toulouse Wilson	-	169	10 138
Contrats de recherche et conception de projets de films	1 876	366	515
Production de films et développement de projets	37 474	38 783	18 869
Achats de devises à terme (en CAD)	-	-	180
Vente de devises à terme (en USD)	1 855	-	-
Engagements reçus	56 907	85 929	106 395
Crédits bancaires non utilisés	10 241	49 663	57 475
Autres engagements reçus :			
Contrat promotion immobilière EuroPalaces	-	-	-
Multiplexe Toulouse Wilson	-	169	10 138
Achats de droits et financement de films	45 839	33 696	37 109
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films, et vidéo éditeur	827	2 401	1 673

Le Groupe a nanti et hypothéqué, pour certains prêts bancaires, des actifs et des créances pour un montant de €62,4 millions. Les actifs donnés en nantissements ou hypothèques ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des négociations de crédit et figurent ici pour une valeur supérieure à leur valeur comptable nette (€5,6 millions). La valeur indiquée au titre des nantissements et hypothèques des actifs et des créances correspond à la garantie donnée sur la totalité des crédits qui ne sont utilisés qu'à hauteur de €73 millions au 31 décembre 2004.

Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de €37,5 millions. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de €45,8 millions.

Par ailleurs, au 18 février 2005, le Groupe dispose également de lignes de crédit supplémentaires de €25 millions confirmées auprès des banques et dont les contrats sont en cours de signature.

22.2. Nantissements des actifs

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur brute comptable des actifs nantis	Total poste de bilan (valeur brute)	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			413 634	1 262 000	32,78%
BNP Paribas (1)	24/04/02	24/04/07			
Natexis (2)	17/09/01	30/09/06			
BNP Paribas (3)	01/07/03	30/06/08			
Natexis (4)	01/07/03	30/06/08			
Sur immobilisations corporelles			4 291	35 058	12,24%
BNP Paribas (1) (5)	24/04/02	24/04/07			
Natexis (2) (5)	17/09/01	30/09/06			
Sur immobilisations financières			Néant	120 433	-
Total			417 925	1 417 491	29,48%

- (1) Garantie d'un prêt total de K€22 800.
 (2) Garantie d'un prêt total de K€26 679.
 (3) Garantie d'un prêt total de K€10 000.
 (4) Garantie d'un prêt total de K€10 000.
 (5) Engagements pari-passu entre les deux établissements.

22.3. Engagements complexes

Gaumont n'a pas d'engagements complexes.

22.4. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	9 309	3 014	3 460	2 835
Contrats de location simple	1 063	401	499	163
Total	10 372	3 415	3 959	2 998

- (1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

Par ailleurs, Gaumont a donné à Gaumont Buena Vista International France une garantie de passif sur les comptes de Gaumont Buena Vista International arrêtés au 30 juin 2004.

23. Contrôle fiscal

Gaumont a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000, 2001 et 2002.

Les redressements retenus suite à cette vérification de comptabilité ont eu pour effet de modifier les bases des amortissements réputés différés de €0,8 million au titre du résultat d'ensemble du groupe fiscal.

24. Informations concernant les risques de marché

24.1. Risques de liquidité et de taux

Au 31 décembre 2004, le Groupe dispose de lignes de crédit à taux variable d'un total de €83,2 millions à maturité :

- 2005 : €20,4 millions,
- 2006 : €21,8 millions,
- 2007 : €38,0 millions,
- 2008 : € 3,0 millions.

Au 18 février 2005, le Groupe dispose également de lignes de crédit supplémentaires de €25 millions confirmées auprès des banques et dont les contrats sont en cours de signature.

Emprunts contractés (date d'ouverture)	Taux	Montant global	Echéance	Couverture
Lignes de Crédit Moyen Terme (31/07/00)	Variable	1 524 490	31/07/05	(1)
Lignes de Crédit Moyen Terme (17/09/01)	Variable	16 769 392	30/09/06	(2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/04/02)	Variable	16 800 000	24/04/07	(1)
Lignes de Crédit Moyen Terme (27/09/02)	Variable	9 147 000	27/09/07	(2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(1)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/11/04)	Variable	20 000 000	18/11/07	(1)
Total Lignes de crédit Moyen Terme		83 240 882		(2)

- (1) Taux fixe de 2,7275% pour un montant de €6 millions.
 (2) Taux fixe de 2,7375% pour un montant de €20 millions.

Pour couvrir le risque de remontée du taux, le Groupe a réalisé des opérations de swap de taux variables vers taux fixes à caractère de couverture pour des montants représentant globalement 31% (€26 millions) des lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2004. La juste valeur au 31 décembre 2004 s'élève à €0,1 million.

Ces lignes de crédit sont assorties de ratios financiers tels que endettement net / capitaux propres et niveau de cash-flow qui sont respectés au 31 décembre 2004.

Les lignes de crédits sont utilisées à hauteur de €73 millions et représentent 46% des capitaux propres consolidés.

L'exposition aux risques de taux d'intérêt du Groupe peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	2004	Échéancier pour 2004			2003	2002
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Passifs financiers à taux variable	48 853	48 853	-	-	29 706	6 094
Passifs financiers à taux fixe	26 000	26 000	-	-	-	30 733
Passifs financiers à taux zéro	1 413	-	-	1 413	1 350	1 366
Actifs financiers à taux variable	2 211	2 211	-	-	4 540	7 152
Position nette	74 055	72 642	-	1 413	26 516	31 041

Compte tenu de ce qui précède, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêt aurait un impact en année pleine de €726 420 sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe.

24.2. Risques de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des productions qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

Le Groupe étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ces risques.

Position au 31 décembre 2004

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	GBP	JPY	USD
Position nette avant gestion	14	51	42	2	258	4 416
Positions hors bilan	-	-	-	-	-	-2 500
Position nette après gestion	14	51	42	2	258	1 916

Au cours de l'exercice 2004, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à € 2,8 millions soit 3,1% du chiffre d'affaires consolidé.

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	DKK	GBP	JPY	SEK	USD
Chiffre d'affaires	37	248	41	14	165	234	22	2 009

24.3. Risques sur actions

Le Groupe n'était soumis au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

25. Informations sectorielles

Le Groupe opère dans deux domaines d'activités : la production et la distribution de films via l'ensemble de ses filiales intégrées globalement, et l'exploitation de salles via sa participation au sein d'EuroPalaces. Chacun de ces secteurs est géré séparément. Les éléments d'informations sectorielles concernant ces activités sont les suivants :

Productions et distributions de films

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires			
- Salles France	14,4	6,9	4,8
- Télévision France	43,0	32,7	26,8
- Vidéo France	16,5	16,9	7,7
- Autres (1)	3,4	2,7	1,5
- International	11,3	11,0	20,1
	88,6	70,2	60,9
Résultat film	22,2	16,0	0,5

(1) Correspond principalement aux produits dérivés et aux ventes d'images d'archives.

Exploitation de salles

(en millions d'euros)

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires d'EuroPalaces	407,7	380,0	374,3
Résultat net d'EuroPalaces	16,6	3,9	5,1
Quote-part de Gaumont dans le résultat d'EuroPalaces	5,6	1,3	1,7

26. Eléments concernant les entreprises liées

	2004	2003	2002
Créances clients et comptes rattachés	15	346	2 227
Autres créances	5 224	-	2 910
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	181	203
Autres dettes	2 065	2 345	2 597

27. Evénement postérieur à la clôture de l'exercice

La société Les Films du Livradois a été dissoute début février 2005 avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

28. Sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société-mère :					
Gaumont sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00	Sté-mère	I.G.
Sociétés françaises :					
<i>Production Cinéma et Télévision :</i>					
Cinécomi sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	390 732 055	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Images sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	390 182 723	99,88	99,88	I.G.
Gaumont Images 2 sas	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	389 464 322	99,96	100,00	I.G.
Gaumont Images 3 sas	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 417 787	99,65	100,00	I.G.
Gaumont Images 4 sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 928 916	99,30	99,30	I.G.
Gaumont International sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Dauphin sarl	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup snc	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Livradois sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	305 149 924	100,00	100,00	I.G.
Prestations et Services sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100,00	100,00	I.G.
<i>Archives :</i>					
Gaumont Pathé Archives sas	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
<i>Distribution :</i>					
Gaumont Buena Vista International snc	5, rue du Colisée, 75008 Paris	388 509 218	0,00	50,00	I.P.
Gaumont Columbia TriStar Films gie	5, rue du Colisée, 75008 Paris	477 486 569	50,00	50,00	M.E.Q.
Gaumont Vidéo snc	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
<i>Immobilier :</i>					
Forest sci	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
<i>Exploitation :</i>					
EuroPalaces sas	21, rue François 1 ^{er} , 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
<i>Autres :</i>					
Editions La Marguerite sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Sociétés étrangères :					
<i>Etats-Unis :</i>					
Gaumont Inc.	322 West 57 th Street, New York, NY 10019	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	32,00	32,00	M.E.Q.

I.G. : Intégration Globale
 I.P. : Intégration Proportionnelle
 M.E.Q. : Mise En Equivalence

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société GAUMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux films et droits audiovisuels. Dans le cadre de notre appréciation des recettes nettes prévisionnelles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges comme cela est décrit en notes 2.11 et 12 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen, pour chaque catégorie de provision décrite dans la note 12 de l'annexe, d'une part, de l'analyse de la Société relative à ces obligations, et d'autre part, des éléments fondant le chiffrage de la sortie probable de ressources. Sur la base de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Michel CHARPENTIER

Dominique DURET-FERRARI

Gaumont SA Comptes sociaux

- ▶ Bilan de la société mère
- ▶ Compte de résultat de la société mère
- ▶ Tableau des flux de trésorerie de la société mère
- ▶ Annexe aux comptes sociaux
- ▶ Tableau des filiales et participations
- ▶ Résultat de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- ▶ Rapport général des Commissaires aux Comptes

Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	<i>Note</i>	2004	2003	2002
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	2.1	64 765	49 862	40 170
Autres immobilisations incorporelles	2.2	374	369	646
Immobilisations corporelles	2.3	9 626	8 144	9 636
Immobilisations financières	2.4	103 409	112 934	101 364
Actif immobilisé		178 174	171 309	151 816
Clients	3	32 433	17 379	27 320
Autres créances	3	39 911	10 004	7 750
Valeurs mobilières de placement	4	-	94	2 217
Disponibilités		301	126	451
Actif circulant		72 645	27 603	37 738
Comptes de régularisation actif	9	2 100	2 181	2 212
TOTAL ACTIF		252 919	201 093	191 766

(en milliers d'euros)

Passif	<i>Note</i>	2004	2003	2002
Capital		33 054	32 966	32 953
Réserves		34 987	34 642	34 617
Report à Nouveau		27 409	22 531	35 930
Résultat		-22 910	6 512	-13 399
Provisions réglementées		30 743	5 613	4 573
Capitaux propres	5	103 283	102 264	94 674
Provisions pour risques et charges	6	4 773	4 163	7 855
Emprunt obligataire convertible		-	-	30 733
Dettes financières à long et moyen terme	7.1	1 349	1 350	1 366
Dettes financières à moins d'un an	7.2	74 837	29 660	6 024
Avances et acomptes reçus		615	650	267
Dettes fournisseurs		20 378	17 711	15 600
Dettes fiscales et sociales		5 528	3 123	4 080
Autres dettes		36 938	41 998	31 142
Dettes	7 et 8	139 645	94 492	89 212
Comptes de régularisation passif	9	5 218	174	25
TOTAL PASSIF		252 919	201 093	191 766

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Note	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	10	72 359	55 701	60 912
Fonds de soutien		5 518	4 254	7 447
Autres produits		26 731	20 407	19 094
Activation de coûts de films		47 500	29 820	19 848
Produits d'exploitation		152 108	110 182	107 301
Achats et charges externes		37 093	34 879	29 918
Frais de personnel		10 487	9 158	8 998
Impôts et taxes		2 021	1 580	1 869
Amortissements et provisions		53 984	35 003	59 467
Coûts de films		49 384	30 547	19 787
Charges d'exploitation		152 969	111 167	120 039
Résultat d'exploitation		-861	-985	-12 738
Résultat financier	11	8 465	5 923	2 616
Résultat courant		7 604	4 938	-10 122
Résultat exceptionnel	12	-32 674	1 341	-3 548
Impôts sur les bénéfices	13	-2 160	-233	-271
RESULTAT NET		-22 910	6 512	-13 399

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat de l'exercice	-22 910	6 512	-13 399
Amortissements et provisions	61 433	27 172	51 054
Résultat net des cessions d'immobilisations	17 684	1 293	1 145
Retraitement des charges à répartir	-	-200	-251
Marge brute d'autofinancement	56 207	34 777	38 549
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-39 216	16 270	635
(A) Flux de trésorerie liés à l'activité	16 991	51 047	39 184
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Cessions d'immobilisations	-1 106	-1 304	-2 736
Acquisitions d'immobilisations :			
• Films et droits audiovisuels	58 229	41 253	30 587
• Corporelles et incorporelles	2 710	266	871
• Financières	2 440	9 943	10 476
Variation des dettes sur immobilisations	-936	-3 938	-1 290
(B) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	61 337	46 220	37 908
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés	-1 236	-	-
Augmentation de capital	431	38	9
Variation des dettes financières	44 799	-6 749	470
(C) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	43 994	-6 711	479
(D) Incidence des fusions	57	-201	-
Variation de trésorerie : (A) - (B) + (C) + (D)	-295	-2 085	1 755
Trésorerie d'ouverture	-1 241	844	-911
Trésorerie de clôture	-1 536	-1 241	844
Se décomposant en :			
- Valeurs mobilières de placement	-	94	2 217
- Disponibilités	301	126	451
- Concours bancaires courants	-1 837	-1 461	-1 824

Annexe aux comptes sociaux

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1. Principes comptables

Les comptes sociaux de Gaumont sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

1.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

1.1.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté, le cas échéant, des frais financiers et des frais de lancement, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels,
- coproductions françaises ou étrangères,
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres cinématographiques.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement très important ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

1.1.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujets, talents et repérages nécessaires au développement de la production engagés avant la décision de tournage. Ils sont individualisés film par film et provisionnés sur une période de deux ans. Cette provision est reprise lors de la décision de tournage ou de l'abandon du projet.

1.1.3. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation économique, à savoir :

- | | |
|---|------------|
| • Constructions | 25 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans |
| • Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

1.4. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la Société.

1.5. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

1.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode "FIFO" (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.7. Opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euros au taux du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont réévaluées à chaque arrêté sur la base du taux en vigueur à la date de clôture et la différence entre la valorisation au taux historique et celle au taux de clôture est comptabilisée en "écarts de conversion". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges entraînent la constitution de provisions. L'évaluation de ces provisions repose sur l'appréciation par la Société des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de tiers, que des obligations existant à la clôture rendent probables.

1.9. Retraites et engagements assimilés

Les indemnités de départ en retraite et médailles du travail sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle qui tient compte des hypothèses d'évolution des salaires et de rotation du personnel, des tables de mortalité et du taux de rentabilité des placements à long terme (2004 : 3,9%, 2003 : 4,5%, 2002 : 4,5%).

1.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires sur les ventes audiovisuelles est pris en compte à compter de la première mise en exploitation de l'œuvre. Les ventes sur les productions en cours de tournage sont comptabilisées en produits constatés d'avance, sous la rubrique "comptes de régularisation passif".

Le chiffre d'affaires relatif aux cessions des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises est reconnu

après signature des contrats de cession à l'acceptation des copies.

Le chiffre d'affaires résultant des ventes de droits en dehors du territoire français est reconnu au moment de la signature des contrats à compter de la sortie du film en France, et à la réception des décomptes de la part de tiers étrangers pour ces derniers.

1.11. Fonds de soutien production

Le Centre National de la Cinématographie attribue un soutien financier aux films en cours de production. Le produit correspondant à ce soutien financier est constaté dans les comptes lorsque le tournage du film concerné est terminé.

1.12. Charges et produits exceptionnels

Sont considérés comme des éléments exceptionnels les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont, les activités ordinaires recouvrant toutes les activités dans lesquelles elle est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

2. Actif immobilisé

2.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	1 174 276	58 894	-11	12 869	1 102 524	1 061 514
Frais préliminaires	5 403	1 638	-5 689	-117	9 571	11 827
Productions en cours	4 832	4 766	-	-3 363	3 429	1 182
Valeur brute	1 184 511	65 298	-5 700	9 389	1 115 524	1 074 523
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-1 115 150	-55 556	2 266	-4 926	-1 056 934	-1 024 893
Frais préliminaires	-4 596	-1 322	5 454	-	-8 728	-9 460
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements, provisions	1 119 746	-56 878	7 720	-4 926	-1 065 662	-1 034 353
Valeur nette	64 765	8 420	2 020	4 463	49 862	40 170

(1) Virements de poste à poste, Transmissions universelles de patrimoines Télédis & Cinécomic.

La provision constatée en 2003 sur le film *Albert est méchant* a été reprise au cours de l'exercice 2004.

2.2. Autres immobilisations incorporelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	687	27	-154	44	770	1 200
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707	707
Valeur brute	1 394	27	-154	44	1 477	1 907
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-368	-57	159	-14	-456	-609
Autres droits incorporels	-652	-	-	-	-652	-652
Amortissements, provisions	-1 020	-57	159	-14	-1 108	-1 261
Valeur nette	374	-30	5	30	369	646

(1) Transmissions universelles de patrimoines Télédis & Cinécomic.

2.3. Immobilisations corporelles

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Terrains	3 224	-	-38	38	3 224	3 292
Constructions et agencements	22 941	1 004	-1 466	174	23 229	24 098
Matériel d'exploitation	1 547	290	-67	12	1 312	1 631
Autres immobilisations corporelles	5 129	1 311	-1 790	150	5 458	5 904
Immobilisations en cours	78	78	-	-	-	-
Valeur brute	32 919	2 683	-3 361	374	33 223	34 925
Terrains	-401	-	-	-	-401	-401
Constructions et agencements	-17 782	-760	1 381	-99	-18 304	-18 187
Matériel d'exploitation	-1 259	-30	69	-11	-1 287	-1 604
Autres immobilisations corporelles	-3 851	-305	1 690	-149	-5 087	-5 097
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements, provisions	-23 293	-1 095	3 140	-259	-25 079	-25 289
Valeur nette	9 626	1 588	-221	115	8 144	9 636

(1) Transmissions universelles de patrimoines Télédis & Cinécomic.

2.4. Immobilisations financières

	2004	Mouvements de l'exercice			2003	2002
		+	-	Autres (1)		
Titres de participations	109 951	820	-84	-14 330	123 545	110 225
Créances rattachées à des participations	1 588	32	-	-	1 556	1 556
Prêts	488	7	-32	-	513	611
Autres immobilisations financières	2 046	1 581	-4	31	438	542
Valeur brute	114 073	2 440	-120	-14 299	126 052	112 934
Provisions	-10 664	-573	3 027	-	-13 118	-11 570
Valeur nette	103 409	1 867	2 907	-14 299	112 934	101 364

(1) Transmissions universelles de patrimoines Télédis & Cinécomic.

Les sociétés Télédis et Cinécomic ont été dissoutes respectivement début janvier 2004 et début juillet 2004 avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.

Le 28 mai 2004, Gaumont a cédé à Buena Vista International France, avec jouissance au 30 juin 2004, les parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société Gaumont Buena Vista International à leur valeur nominale (€0,08 million).

Le 18 octobre 2004, Gaumont a acquis, pour un montant de €0,8 million, 100% de la société Les Films du Livradois anciennement détenue par Ciné Par.

Le poste des "titres de participations" comprend également les titres de la société EuroPalaces sas (€66 millions).

3. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2004, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

	- d'un an	+ d'un an	Total	Provision	Montant net
Clients et comptes rattachés (dont produits à recevoir : 6 872)	30 640	5 068	35 708	-3 275	32 433
Autres créances	39 158	12 092	51 610	-11 699	39 911
Se décomposant comme suit :					
Comptes courants (dont produits à recevoir : 67)	24 944	8 953	33 897	-8 953	24 944
Créances avec l'Etat	4 097	28	4 125	-	4 125
Créances diverses	10 477	3 111	13 588	-2 746	10 842

4. Valeurs mobilières de placement

	2004	2003	2002
SICAV monétaires	-	94	2 217
Valeur brute	-	94	2 217
Provisions	-	-	-
Valeur nette	-	94	2 217

5. Capitaux propres

Evolution des capitaux propres	31/12/04	Mouvements de l'exercice				31/12/03
		Affectation AGO du 29/04/04	+	-	Autres (1)	
Capital	33 054	-	88	-	-	32 966
Prime d'émission	11 896	-	343	-	-	11 553
Prime de fusion	2 787	-	-	-	-	2 787
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	-	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	-	358
Réserves	19 934	2	-	-	-	19 932
Report à nouveau	27 409	5 274	-	-396	-	22 531
Résultat de l'exercice	-22 910	-6 512	-	-22 910	-	6 512
Provisions réglementées	30 743	-	20 675	-4	4 459	5 613
Total capitaux propres	103 283	-1 236	21 106	-23 310	4 459	102 264

(1) Transmission universelle de patrimoine Cinécomic.

Le capital se compose, au 31 décembre 2004, de 4 131 797 actions de €8, dont 2 356 558 à droit de vote double.

L'application des règles fiscales a entraîné une dotation aux amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films à hauteur de €20,7 millions.

Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué sept plans de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance anciennement Président du Conseil d'administration qui ne bénéficie d'aucun plan.

Compte tenu des changements intervenus sur le capital de la Société, le nombre total des options attribuées depuis 1987 s'élève à 681 031.

Au cours de l'exercice 2004, 11 000 options ont été souscrites.

Au 31 décembre 2004, 212 900 options sont valides au prix moyen de €55,74. Elles représentent, si elles sont levées, 5,15% du capital de Gaumont.

Plans d'option	Attributions				Options			
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-	
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-	
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-	
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-	
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	30 100	39 900	
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	71 000	-	97 000	
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 000	-	76 000	
Total		545 300		681 031	227 531	240 600	212 900	
Capital au 31 décembre 2004 = 4 131 797 actions								
En pourcentage de capital					16,48%	5,51%	5,82%	5,15%

6. Provisions pour risques et charges

	2004	Mouvements de l'exercice				2003	2002
		+	(1)	(2)	Autres (3)		
Provisions pour risques							
Litiges	450	200	-	-	-	250	-
Pertes de change	339	259	-141	-	-	221	391
Prime remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	4 444
Autres provisions	3 116	832	-907	-	182	3 009	2 505
Total	3 905	1 291	-1 048	-	182	3 480	7 340
Provisions pour charges							
Retraite et départs anticipés	868	338	-	-	3	527	490
Autres provisions	-	-	-156	-	-	156	25
Total	868	338	-156	-	3	683	515
Total provisions pour risques et charges	4 773	1 629	-1 204	-	185	4 163	7 855

(1) Utilisées.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Transmission universelle de patrimoine Télédís.

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, Gaumont est impliquée dans ou a engagé diverses procédures. La Société estime que les provisions constituées (€3,6 millions), au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

7. Dettes financières

Au 31 décembre 2004, le montant total de la dette à taux fixe s'élève à €26 millions, celui à taux variable s'élève à €50,2 millions.

7.1. Dettes financières à long et moyen terme

	2004	2003	2002
Dettes financières diverses	1 349	1 350	1 366

Au 31 décembre 2004, l'échéance de ces dettes financières est à plus de 5 ans.

7.2. Dettes financières à moins d'un an

Les dettes financières à moins d'un an incluent :

- €73 millions de tirages pour des durées inférieures ou égales à 3 mois, sur des lignes de crédit confirmées à moyen terme, à échéance de 2005 à 2008. Les garanties consenties au titre de ces dettes figurent en note 17 ci-après.
- €1,8 million de concours bancaires courants.

8. Dettes d'exploitation

	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés (dont charges à payer : 12 312)	20 378	20 378	-	-
Dettes fiscales et sociales (dont charges à payer : 3 297)	5 528	5 132	396	-
Autres dettes (dont charges à payer : 6 300)	36 938	32 056	3 460	1 422
Total dettes d'exploitation	62 844	57 566	3 856	1 422

9. Comptes de régularisation

	2004	2003	2002
Comptes de régularisation actif			
Charges à étaler	632	1 057	1 262
Charges constatées d'avance	1 129	903	559
Écarts de conversion actif	339	221	391
Total	2 100	2 181	2 212
Comptes de régularisation passif			
Produits constatés d'avance	5 198	170	12
Écarts de conversion passif	20	4	13
Total	5 218	174	25

Les charges ou les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les charges à étaler comprennent € 0,3 million de frais d'acquisition de titres étalés sur 5 ans.

10. Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Salles France	14,4	6,9	4,8
Télévision France	43,0	32,2	26,8
Vidéo France	3,6	4,6	7,7
Autres (1)	0,5	1,7	1,5
International	10,9	10,3	20,1
Total	72,4	55,7	60,9
Dont :			
France	61,5	45,4	40,8
Export	10,9	10,3	20,1

(1) Correspond principalement aux produits dérivés.
En 2002, inclut également les ventes d'images d'archives.

11. Résultat financier

	2004	2003	2002
Produits financiers			
Produits de participation	7 013	9 135	5 476
Frais financiers activés	1 447	944	1 019
Autres intérêts et produits assimilés	374	27	203
Produits nets sur cessions de VMP	6	22	31
Reprises de provisions	3 173	7 288	2 410
Gains de change	77	34	252
Total	12 090	17 450	9 391
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	1 954	5 925	2 319
Charges de participation	654	685	684
Dotations aux provisions	833	4 223	3 004
Pertes de change	184	694	768
Total	3 625	11 527	6 775
Total résultat financier	8 465	5 923	2 616

Les frais financiers activés dépendent des productions en cours pendant l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Sociétés	2004	2003	2002
Gamont Buena Vista International snc	-654	-685	-678
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	-	2 863	5 251
Gaumont Vidéo snc (ex S.E.C. Palace)	5 943	5 760	-6
Gaumont Inc. (USA)	772	-	-
Autres	298	512	225
	6 359	8 450	4 792

12. Résultat exceptionnel

	2004	2003	2002
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	-	2 095	202
Sur opérations en capital	1 076	1 098	1 976
Reprises de provisions et transferts de charges	598	240	7 730
Total	1 674	3 433	9 908
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	2	409	5 623
Sur opérations en capital	13 671	387	2 775
Dotations aux amortissements et provisions	20 675	1 296	5 058
Total	34 348	2 092	13 456
Total résultat exceptionnel	-32 674	1 341	-3 548

Les éléments d'importance significative qui constituent le résultat exceptionnel sont :

- les amortissements dérogatoires sur les films immobilisés qui représentent en 2004 une dotation de €20,7 millions contre une dotation de €1 million en 2003 et une dotation de €4,6 millions en 2002,
- des malis de confusion liés aux transmissions universelles de patrimoines des sociétés Télédis et Cinécomic, respectivement de €3,4 millions et €9,2 millions, résultant de l'annulation des titres détenus sur ces deux filiales,
- une plus-value de cession d'actifs corporels de €0,6 million.

13. Impôts

13.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus, depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont sa, "tête de groupe", ainsi que de Gaumont International sarl, de Prestations et Services sarl, des Films du Dauphin sarl, de Gaumont Images sa, de Gaumont Images 2 sas, de Gaumont Images 3 sas, de Gaumont Images 4 sa.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont.

Le montant du produit d'impôt figurant au compte de résultat en 2004 (€2,2 millions) correspond :

- à l'impôt sur les sociétés versé à Gaumont par les sociétés intégrées (€0,8 million),
- au crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique (dit crédit d'impôt cinéma) (€1,4 million).

13.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	5 150	1 768	3 382
	LT	2 454	466	1 988
Résultat exceptionnel	CT	-32 674	-11 218	-21 456
	LT	-	-	-
Total		-25 070	-8 984	-16 086
Déficits reportables fiscalement		-	9 450	-9 450
Moins-values à long terme		-	-466	466
Effets de l'intégration fiscale et autres ajustements		-	-794	794
Crédit d'impôt cinéma		-	-1 366	1 366
Total		-25 070	-2 160	-22 910

13.3. Situation fiscale latente

	31/12/04	+	-	01/01/04
Impôt latent à payer sur :				
Provisions réglementées	10 555	8 629	-	1 926
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	2 138	-	-22	2 160
Autres charges déduites fiscalement	2 388	-	-1 665	4 053
Total (A)	15 081	8 629	-1 687	8 139
Impôt payé d'avance sur :				
Congés payés	91	-	-30	121
Organic	34	7	-	27
Retraite	278	97	-	181
Autres charges et provisions non déductibles	6 380	-	-1 430	7 810
Effets de l'intégration fiscale	7 414	7 414	-	-
Total (B)	14 197	7 518	-1 460	8 139
Impôt latent net (A - B)	884	1 111	-227	-

Au 31 décembre 2004, Gaumont dispose de €48,9 millions de reports déficitaires qui n'ont pas donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs.

Au 31 décembre 2004, les impôts différés passifs nets de Gaumont calculés au taux de 34,34% (€0,9 million) ont été plafonnés à hauteur des impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale compte tenu des reports déficitaires du Groupe fiscal intégré (€42,2 millions).

14. Éléments concernant les entreprises liées

	2004	2003	2002
Créances rattachées à des participations	1 556	1 524	1 524
Créances clients et comptes rattachés	2 502	2 267	669
Autres créances	19 631	6 512	266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 166	3 191	346
Autres dettes	23 735	22 885	18 473
Produits financiers de participation	7 008	6 270	-464
Autres produits financiers	99	2	-
Charges financières	416	383	834

15. Effectifs au 31 décembre 2004

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	41	-
Agents de maîtrise	22	-
Employés	20	11
Total effectif inscrit	83	11

16. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au titre de l'exercice 2004, les rémunérations allouées par Gaumont, s'élèvent à, pour les membres des :

- Organes d'administration : €0,1 million
Elles correspondent aux jetons de présence.
- Organes de direction : €0,8 million
- Organes de surveillance : €0,2 million

Aucune autre rémunération n'a été versée par les autres sociétés du Groupe.

17. Engagements et passifs éventuels

17.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2004	2003	2002
Engagements donnés	98 210	64 454	33 857
Nantissements, hypothèques des actifs	50 100	25 200	4 200
Nantissements des créances	12 300	-	-
Autres engagements donnés :			
Contrat promotion immobilière EuroPalaces			
Multiplexe Toulouse Wilson	-	169	10 138
Contrats de recherche et conception de projets de films	1 876	366	515
Production de films et développement de projets	32 079	38 719	18 824
Achats de devises à terme (en CAD)	-	-	180
Vente de devises à terme (en USD)	1 855	-	-
Engagements reçus	56 592	85 406	106 354
Crédits bancaires non utilisés	10 241	49 663	57 475
Autres engagements reçus :			
Contrat promotion immobilière EuroPalaces			
Multiplexe Toulouse Wilson	-	169	10 138
Achats de droits et financement de films	45 839	33 633	37 109
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films	512	1 941	1 632

Gaumont a nanti et hypothéqué, pour certains prêts bancaires, des actifs et des créances pour un montant de €62,4 millions. Les actifs donnés en nantissements ou hypothèques ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des négociations de crédit et figurent ici pour une valeur supérieure à leur valeur comptable nette (€5,6 millions). La valeur indiquée au titre des nantissements et hypothèques des actifs et des créances correspond à la garantie donnée sur la totalité des crédits qui ne sont utilisés qu'à hauteur de €73 millions au 31 décembre 2004.

Gaumont est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de €32,1 millions. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de €45,8 millions.

Par ailleurs, au 18 février 2005, Gaumont dispose également de lignes de crédit supplémentaires de €25 millions confirmées auprès des banques et dont les contrats sont en cours de signature.

17.2. Nantissements des actifs

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur brute comptable des actifs nantis	Total poste de bilan (valeur brute)	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			413 634	1 185 905	34,88%
BNP Paribas (1)	24/04/02	24/04/07			
Natexis (2)	17/09/01	30/09/06			
BNP Paribas (3)	01/07/03	30/06/08			
Natexis (4)	01/07/03	30/06/08			
Sur immobilisations corporelles			4 291	32 919	13,04%
BNP Paribas (1) (5)	24/04/02	24/04/07			
Natexis (2) (5)	17/09/01	30/09/06			
Sur immobilisations financières			Néant	114 073	-
Total			417 925	1 332 897	31,35%

(1) Garantie d'un prêt total de K€22 800.

(2) Garantie d'un prêt total de K€26 679.

(3) Garantie d'un prêt total de K€10 000.

(4) Garantie d'un prêt total de K€10 000.

(5) Engagements pari-passu entre les deux établissements.

17.3. Engagements complexes

Gaumont n'a pas d'engagements complexes.

17.4. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	9 245	3 014	3 460	2 771
Contrats de location simple	883	221	499	163
Total	10 128	3 235	3 959	2 934

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

Par ailleurs, Gaumont a donné à Gaumont Buena Vista International France une garantie de passif sur les comptes de Gaumont Buena Vista International arrêtés au 30 juin 2004.

18. Contrôle fiscal

Gaumont a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2000, 2001 et 2002.

Les redressements retenus suite à cette vérification de comptabilité ont eu pour effet de modifier les bases des amortissements réputés différés de €0,8 million au titre du résultat d'ensemble du groupe fiscal.

19. Evénement postérieur à la clôture de l'exercice

La société Les Films du Livradois a été dissoute début février 2005 avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.

20. Informations concernant les risques de marché

20.1. Risques de liquidité et de taux

Au 31 décembre 2004, Gaumont dispose de lignes de crédit à taux variable d'un total de €83,2 millions à maturité :

- 2005 : €20,4 millions,
- 2006 : €21,8 millions,
- 2007 : €38,0 millions,
- 2008 : € 3,0 millions.

Au 18 février 2005, la Société dispose également de lignes de crédit supplémentaires de €25 millions confirmées auprès des banques et dont les contrats sont en cours de signature.

Emprunts contractés (date d'ouverture)	Taux	Montant global	Echéance	Couverture
Lignes de Crédit Moyen Terme (31/07/00)	Variable	1 524 490	31/07/05	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (17/09/01)	Variable	16 769 392	30/09/06	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/04/02)	Variable	16 800 000	24/04/07	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (27/09/02)	Variable	9 147 000	27/09/07	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (01/07/03)	Variable	9 500 000	30/06/08	(1) (2)
Lignes de Crédit Moyen Terme (24/11/04)	Variable	20 000 000	18/11/07	(1) (2)
Total Lignes de crédit Moyen Terme		83 240 882		

- (1) Taux fixe de 2,7275% pour un montant de €6 millions.
(2) Taux fixe de 2,7375% pour un montant de €20 millions.

Pour couvrir le risque de remontée du taux, Gaumont a réalisé des opérations de swap de taux variables vers taux fixes à caractère de couverture pour des montants représentant globalement 31% (€26 millions) des lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2004. La juste valeur au 31 décembre 2004 s'élève à €0,1 million.

Ces lignes de crédit sont assorties de ratios financiers tels que endettement net / capitaux propres et niveau de cash-flow qui sont respectés au 31 décembre 2004.

Les lignes de crédits sont utilisées à hauteur de €73 millions.

L'exposition aux risques de taux d'intérêt de Gaumont peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)

2004	Echéancier pour 2004			2003	2002
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Passifs financiers à taux variable	48 837	-	-	29 660	6 024
Passifs financiers à taux fixe	26 000	-	-	-	30 733
Passifs financiers à taux zéro	1 349	-	1 349	1 350	1 366
Actifs financiers à taux variable	301	-	-	220	2 688
Position nette	75 885	-	1 349	30 790	35 455

Compte tenu de ce qui précède, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêt aurait un impact en année pleine de €745 360 sur le résultat de Gaumont.

20.2. Risques de change

Gaumont n'est exposée à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. La Société peut être exposée à des risques de change temporaires liés à des productions qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ces risques.

Position au 31 décembre 2004

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	GBP	JPY	USD
Position nette avant gestion	14	51	42	2	258	4 416
Positions hors bilan	-	-	-	-	-	-2 500
Position nette après gestion	14	51	42	2	258	1 916

Au cours de l'exercice 2004, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à € 2,8 millions soit 3,9% du chiffre d'affaires consolidé.

(en milliers de devises)

	AUD	CAD	CHF	DKK	GBP	JPY	SEK	USD
Chiffre d'affaires	37	248	41	14	165	234	22	2 009

20.3. Risques sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	SIREN	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS	BENEFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
					BRUTE	NETTE						
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES												
A - Filiales (détenues à + de 50%)												
Filiales françaises												
. Gaumont Images sa 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	390 182 723	9 150	157	99,73	9 122	9 122	-	-	-	64	-	
. Gaumont Images 2 sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	389 464 322	11 565	-2 430	70,82	8 397	6 952	343	-	728	68	-	
. Gaumont Images 3 sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	393 417 787	4 500	282	50,00	2 287	2 287	-	-	9	61	-	
. Gaumont Images 4 sa 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	393 928 916	6 096	-1 930	99,13	6 043	4 252	-	-	-	-2	-	
. Gaumont International sarl 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	340 538 693	45	22	100,00	1 552	60	-	-	-	-7	-	
. Gaumont Pathé Archives sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	444 567 218	5 945	88	57,50	3 418	3 418	-	-	3 313	-8	-	
. Les Films du Dauphin sarl 5, rue du Colisée - Paris	352 072 904	80	1 193	100,00	4 324	2 602	13 030	-	497	745	-	
. Les Films du Livradois sarl 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	305 149 924	15	-166	100,00	770	770	15	-	-4	-16	-	
. Les Films du Loup snc 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	322 996 257	48	17	99,97	4 369	1 687	-	-	271	231	414	
. Prestations et Services sarl 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	612 022 004	16	805	100,00	2 271	757	-	-	-	-65	-	
Filiales étrangères												
. Gaumont Inc. 322 west 57th Street - New York	Etats-Unis	usd 1 510	usd 573	100,00	1 321	1 321	6	-	-	usd 244	772	
B - Participations (détenues entre 10% et 50%)												
Sociétés françaises												
. EuroPalaces sas 21, rue François 1er - Paris	392 962 304	146 019	31 918	34,00	66 013	66 013	-	-	407 728	16 618	-	
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX :												
A - Filiales non reprises au paragraphe I :												
Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	28	26	1 556	-	-	-	5 856	
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	15	-	4 625	-	-	-	-	Le montant de €4 625 est provisionné à 100%
B - Participations non reprises au paragraphe I :												
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	21	19	5 224	-	-	-	5	
					109 951	99 286	24 799	-	-	-	7 047	

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

Nature des indications	2004	2003	2002	2001	2000
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	33 054 376	32 966 376	32 953 528	32 952 416	31 368 230
b) Nombre d'actions émises	4 131 797	4 120 797	4 119 191	4 119 052	4 115 242
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	72 358 645	55 700 682	60 911 955	82 542 470	207 958 605
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	43 433 783	33 450 202	37 384 011	64 614 551	84 129 914
c) Impôts sur les bénéfices	-2 160 345	-233 017	-271 199	-248 672	-488 701
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-22 909 626	6 511 612	-13 399 392	36 398 746	-72 465 283
f) Montant des bénéfices distribués	1 236 239	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	11,03	8,17	9,14	15,75	20,56
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-5,54	1,58	-3,25	8,84	-17,61
c) Dividende net versé à chaque action	0,30	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	86	93	102	126	1 101
b) Montant de la masse salariale	8 157 334	6 721 480	6 663 873	8 932 545	27 114 808
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc..)	2 329 406	2 437 172	2 334 339	3 161 545	9 311 303

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GAUMONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^{er} alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.1.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux films et droits audiovisuels. Dans le cadre de notre appréciation des recettes nettes prévisionnelles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges comme cela est décrit en notes 1.8 et 6 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen, pour chaque catégorie de provision décrite dans la note 6 de l'annexe, d'une part, de l'analyse de la Société relative à ces obligations, et d'autre part, des éléments fondant le chiffrage de la sortie probable de ressources. Sur la base de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 15 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT SALUSTRO REYDEL

Dominique DURET-FERRARI Jean-Michel CHARPENTIER

Renseignements généraux

- ▶ Renseignements généraux concernant la société Gaumont
- ▶ Renseignements généraux concernant le capital
- ▶ Renseignements sur le marché des titres Gaumont
- ▶ Gouvernement d'entreprise

Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée GAUMONT.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Forme juridique et législation applicable

(Article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

Date de constitution, durée de vie

(Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 921 C (Production de films pour le cinéma).

Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audio-visuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tous tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Modalités de paiement des dividendes

(Article 26 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

Assemblées Générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de Commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce sur les comptes de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité, la banque, l'établissement de crédit ou la société de bourse dépositaire des titres, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes jusqu'à la date de l'Assemblée.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987

(Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Identification des détenteurs de titres

(Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5%, 10%, 20%, 33,33%, 50% et 66,66% du capital de la société s'appliquent à Gaumont.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Renseignements généraux concernant le capital

Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2004, le capital de Gaumont s'élève à €33 054 376 ; il se compose de 4 131 797 actions de €8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital		Nombre cumulé d'actions
	Capital au 31/12/99					200 841 700		4 016 834
28/02/00	Levée options exercice 1999	43 955	50	2 197 750	5 953 740	203 039 450	en	4 060 789
27/06/00	Actions émises en paiement du dividende 2000	26 319	50	1 315 950	9 979 902	204 355 400	francs	4 087 108
08/02/01	Levée options exercice 2000	28 134	50	1 406 700	5 878 206	205 762 100	français	4 115 242
29/10/01	Conversion du capital en euros	-	8	1 553 706	-	32 921 936		4 115 242
11/03/02	Levée options exercice 2001	3 810	8	30 480	52 509	32 952 416		4 119 052
27/02/03	Conversion d'obligations en actions du 31/12/02	139	8	1 112	8 423	32 953 528		4 119 191
30/04/03	Conversion d'obligations en actions	63	8	504	3 818	32 954 032	en euros	4 119 254
08/12/03	Levée options exercice 2003	1 543	8	12 344	21 262	32 966 376		4 120 797
19/04/04	Levée options exercice 2004	1 000	8	8 000	42 310	32 974 376		4 121 797
17/11/04	Levée options exercice 2004	10 000	8	80 000	301 100	33 054 376		4 131 797

Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 Décembre 2002		
	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Ciné Par (dont l'actionnaire principal est Nicolas Seydoux)	2 346 971	56,80	72,46	2 346 971	56,95	71,05	2 346 971	56,98	70,96
Financière du Loch (contrôlée par Vincent Bolloré)	415 521	10,06	6,41	389 823	9,46	6,35	327 752	7,96	5,35
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (USA)	413 740	10,01	6,39	207 520	5,04	3,38	-	-	-
Groupe Industriel Marcel Dassault	292 670	7,08	4,52	292 670	7,10	4,77	292 670	7,11	4,78
Public	662 895	16,05	10,22	883 813	21,45	14,45	1 151 798	27,95	18,91
Total	4 131 797	100,00	100,00	4 120 797	100,00	100,00	4 119 191	100,00	100,00

Durant les trois dernières années la répartition du capital a connu les modifications suivantes :

- **2002 :**

Le 12 février 2002, Vincent Bolloré a informé le Conseil des Marchés Financiers d'un franchissement de seuil de 5% du capital de Gaumont par le biais d'une filiale qu'il contrôle indirectement, la Financière du Loch, qui avait acquis 288 749 actions Gaumont, soit 7,01% du capital.

Le 27 septembre 2002, La Financière du Loch a informé le Conseil des Marchés Financiers qu'elle détenait 327 752 actions Gaumont, lui faisant franchir à la hausse le seuil de 5% des droits de vote.

A la suite d'une opération de fusion, le 19 décembre 2002, le Groupe Industriel Marcel Dassault ne bénéficie plus de ses droits de vote double ; son pourcentage est passé de 9,05% à 4,78%.

- **2003 :**

Le 18 juillet 2003, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345 Avenue of Americas, New York, NY 10105 - USA), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital de Gaumont. Les fonds détiennent 207 520 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote soit 5,04% du capital (composé de 4 119 254 actions à la date de sa déclaration de franchissement de seuil) et 3,39% des 6 120 748 droits de vote existants.

- **2004 :**

Le 8 janvier 2004, Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% du capital de la société Gaumont suite à des achats en bourse par la société Financière du Loch qu'il contrôle indirectement. Cette société détient 414 493 actions et droits de vote soit 10,06% du capital de Gaumont (composé de 4 120 797 actions) et 6,75% des 6 139 751 droits de vote existants. La société Financière du Loch a franchi directement en hausse ce même seuil de 10% du capital.

Le 25 février 2004, la Société a été informée que la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC détenait 9,10% du capital de Gaumont (et 6,11% des droits de vote) pour le compte de fonds d'investissements nord-américains.

Le 28 décembre 2004, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% du capital de Gaumont. Cet actionnaire détient 413 740 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote soit 10,01% du capital, composé de 4 131 797 actions au 31 décembre 2004 et 6,39% des 6 477 355 droits de vote existants.

Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Au 13 avril 2005, quatre actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la Société. Il s'agissait de :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (dont l'actionnaire principal est Nicolas Seydoux)	2 346 971	55,59	4 693 542	71,35
Financière du Loch (contrôlée par Vincent Bolloré)	415 521	9,84	415 521	6,32
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	413 740	9,80	413 740	6,29
Groupe Industriel Marcel Dassault	292 670	6,93	292 670	4,45

(1) Bénéficient d'un droit de vote double les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire.

M. Vincent Bolloré a déclaré que la société Financière du Loch, qu'il contrôle indirectement, a franchi en baisse, le 18 mars 2005, le seuil de 10% du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Cet actionnaire détient 415 521 actions Gaumont sur les 4 221 797 actions existantes au 13 avril 2005, soit 9,84% du capital, et autant de droits de vote sur les 6 578 573 existants, soit 6,32%.

La société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a franchi en baisse le seuil de 10% du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Au 13 avril 2005, ces fonds d'investissements détiennent 413 740 actions et droits de vote, soit 9,80% du capital de Gaumont (composé de 4 221 797 actions) et 6,29% des 6 578 573 droits de vote existants.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Nombre d'actionnaires

La Société n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 31 décembre 2004, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 88.

Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de Gaumont et au 31 décembre 2004, les membres de son Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble 310 actions représentant 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote.

Actionnariat des salariés

A la connaissance de Gaumont, cinq de ses salariés détenaient 3 401 actions de la Société au 31 décembre 2004 représentant 0,08% du capital et 0,05% des droits de vote.

Droits de vote

Au 31 décembre 2004, le nombre total des droits de vote était de 6 477 355 dont 2 356 558 actions à droit de vote double.

Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004 a transféré au Directoire cette autorisation à compter du 27 juillet 2004.

Au 31 décembre 2004, 212 900 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Les principales caractéristiques de ces options figurent en pages 19, 34, 50 et 71 du présent document.

Le capital potentiel théorique de Gaumont, si toutes les options étaient levées, seraient de €34 757 576 correspondant à 4 344 697 actions, soit une dilution de 5,15%. Ces chiffres tiennent compte de l'ensemble des valeurs mobilières restant en circulation au 31 décembre 2004 susceptibles d'entraîner des augmentations de capital dans le futur.

4 131 797 actions existantes au 31/12/04
+ 212 900 options de souscription d'actions au 31/12/04
= 4 344 697 actions potentielles au 31/12/04

Capital potentiel

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des salariés de Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées, ou des mandataires sociaux, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, des options de souscription d'actions. L'Assemblée Générale a habilité le Conseil d'Administration à arrêter les modalités de l'opération (date d'échéance de l'autorisation : 29 juin 2006).

Capital autorisé non émis

Néant

Titres non représentatifs du capital

Néant

Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2004

Nature des titres	Montant maximal de l'autorisation résiduelle de l'augmentation de capital	Date d'autorisation	Date limite de validité
Autorisations en faveur des salariés			
Options de souscription d'actions (1)		30 avril 2003	29 juin 2006
Options de souscription d'actions (1) (2)	10 000 actions	16 février 1995	15 février 2045
Options de souscription d'actions (1) (2)	45 900 actions	15 février 1996	14 février 2046
Options de souscription d'actions (1) (2)	109 000 actions	12 mars 1998	11 mars 2048
Options de souscription d'actions (1) (2)	146 000 actions	9 avril 2002	8 avril 2046

(1) Egalement en faveur des mandataires sociaux et des salariés des filiales qui lui sont liées.

(2) Les dates d'autorisation indiquées correspondent aux Conseils d'Administration en vertu de l'autorisation des Assemblées Générales des (respectivement) 2 juin 1994 - 2 juin 1994 - 25 avril 1996 - 30 avril 1998.

Rachat d'actions propres

Le programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2004 (visa n° 04-259) et d'une approbation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2004. Une copie de cette note d'information est tenue à la disposition du public au siège de la Société.

Ce programme de rachat offre la possibilité à Gaumont d'intervenir sur ses propres actions, notamment sur le marché boursier, avec pour objectifs, par ordre de priorité décroissant :

- la régularisation des cours du titre par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- l'attribution aux salariés de la Société et/ou du Groupe et la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, dans les limites de la réglementation boursière ;
- la conservation, ou le transfert par tous moyens, notamment par échanges de titres, dans le cadre de la réglementation boursière.

La part maximale de capital dont le rachat a été soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004 est de 1% du capital social.

Le prix maximum unitaire d'achat a été fixé à €70 et le prix minimum unitaire de vente a été fixé à €20.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2004.

En conséquence, la Société ne détenait au 31 décembre 2004, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Engagement de conservation

M. Nicolas SEYDOUX, Mme Anne-Marie CAHEN SALVADOR, épouse SEYDOUX, Mme Pénélope SEYDOUX, épouse TAVERNIER, Mme Sidonie SEYDOUX, épouse DUMAS et la société CINE PAR, ont pris le 4 février 2004 un engagement collectif de conservation pendant deux ans de 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 13 avril 2005, 55,59% du capital de la Société.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Conventions d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de convention liant les actionnaires.

Nantissement

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2004, ni à ce jour.

Dividendes

(en euros)

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal		
		Net	Avoir fiscal	Total
2000	4 115 242	-	-	-
2001	4 119 052	-	-	-
2002	4 119 191	-	-	-
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code civil).

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur la situation financière de la Société et la pratique du marché.

Renseignements sur le marché des titres de Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Premier Marché d'Euronext Paris depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

L'action Gaumont fait partie de l'indice SBF 250 depuis le 9 février 1995 et de l'indice MIDCAC depuis le 12 mai 1995.

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

Evolution du cours de Bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours des dix-huit derniers mois

Date	Cours mensuel <i>en euros</i>			Nombre de titres échangés
	+ haut	+ bas	moyen (clôture)	
2003				
Octobre	43,50	41,60	42,13	17 737
Novembre	41,60	40,80	40,97	11 031
Décembre	43,00	40,80	41,30	10 241
2004				
Janvier	45,00	40,50	43,50	22 278
Février	44,99	43,15	43,84	116 223
Mars	59,50	44,99	49,90	15 341
Avril	59,00	50,50	55,45	15 136
Mai	57,60	52,00	54,93	4 145
Juin	56,00	54,00	54,46	6 614
Juillet	57,00	53,00	55,10	11 379
Août	57,00	54,10	56,54	2 690
Septembre	56,75	54,10	55,96	5 076
Octobre	55,95	54,10	55,75	3 731
Novembre	55,95	52,55	55,18	13 107
Décembre	57,15	53,20	54,78	6 163
2005				
Janvier	60,50	56,00	58,64	9 092
Février	69,95	58,75	67,72	14 379
Mars	69,50	63,20	68,26	74 200

Source : Euronext Paris sa

Le cours moyen du mois de mars 2005 fait ressortir une capitalisation boursière de €288 179 863.

Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2004	2003	2002
Haut	59,50	44,86	53,70
Bas	40,50	40,00	39,00
Dernier cours	57,10	40,98	41,00

Source : Euronext Paris sa

Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEL, signé le 6 juillet 2004 et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Oddo & Cie. Ce compte de contrepartie fonctionne selon les règles établies par Euronext Paris sa, et a reçu les apports de Ciné Par.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Oddo Pinatton Corporate qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre,
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société,
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont n'ayant effectué aucun apport sur le compte de liquidité, elle ne peut détenir aucune de ses propres actions en vertu de ce contrat.

Gouvernement d'entreprise

Organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'Administration jusqu'au 27 juillet 2004

Président

Nicolas SEYDOUX Nommé le 29 mars 1974, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Président Directeur Général

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Administrateurs

Sidonie DUMAS Nommée le 29 avril 1999, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Directeur Gaumont Production

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Antoine GALLIMARD Nommé le 5 mai 1997, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Bernard HANON Nommé le 17 avril 1986, dont le mandat venait à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2004.

Patrice LEDOUX Nommé le 2 juin 1994, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Directeur Général Délégué

Démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'Administration du 26 février 2004.

Démissionnaire de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'Administration du 29 avril 2004.

Marie SEYDOUX Nommée le 29 avril 2004, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Michel SEYDOUX Nommé le 20 juin 1975, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Bertrand SIGUIER Nommé le 29 avril 2004, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Pénélope TAVERNIER Nommée le 29 avril 1999, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

Jean TODT Nommé le 29 avril 2004, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Membre du Conseil d'Administration

Son mandat d'administrateur a pris fin lors du Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 modifiant le mode de gestion de la Société.

A partir du 27 juillet 2004 : Adoption d'un mode de gestion à Directoire et Conseil de Surveillance aux lieu et place de celui à Conseil d'Administration et Président

Le 29 avril 2004, les actionnaires de Gaumont, réunis en Assemblée Générale Mixte, ont adopté la formule de gestion à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2004 a mis en place cette nouvelle organisation.

Ont été désignés membres du Conseil de Surveillance de Gaumont : Antoine GALLIMARD, Marie SEYDOUX, Michel SEYDOUX, Nicolas SEYDOUX, Bertrand SIGUIER, Pénélope TAVERNIER et Jean TODT.

A l'issue du Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance a tenu sa première réunion au cours de laquelle il a élu comme Président Nicolas SEYDOUX et comme Vice-Présidente Marie SEYDOUX. Il a également nommé au Directoire Franck CHOROT, Sidonie DUMAS et Christophe RIANDEE ; Sidonie DUMAS en assurant la présidence.

Cette formule s'inscrit dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française. Elle favorise une claire séparation entre les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le Directoire, et la fonction de contrôle, exercée par le Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

Statutairement, chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au moins dix actions de la Société.

Les jetons de présence sont alloués en fonction de la participation de chaque membre aux réunions du Conseil.

Il n'existe à ce jour aucun règlement intérieur pour le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire coopèrent étroitement et se tiennent informés en permanence sur tout sujet ou développement en relation avec leur domaine de compétences et de responsabilité. Les décisions stratégiques sont prises par le Directoire et mises en œuvre par la Présidente du Directoire.

Le Directoire rencontre régulièrement les membres du Conseil de Surveillance afin de les tenir informés de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

Le Directoire et les différents responsables se réunissent régulièrement, afin d'apprécier l'évolution de chaque activité ou service.

La rémunération des membres du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance, ainsi que les attributions d'options de souscription d'actions les concernant, sur recommandation du Comité des rémunérations. Cette rémunération comporte une partie fixe (salaire et avantage en nature) et une partie variable définie sur la base de critère de résultats quantitatifs et qualitatifs.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux est décrite dans le Rapport de Gestion du Directoire (Cf pages 21 & 22 du présent document).

Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance est assisté de deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des rémunérations depuis le 18 novembre 2004.

Comité d'audit

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise du Groupe, le Conseil de Surveillance a décidé de constituer en son sein un Comité d'audit composé de trois membres :
Antoine GALLIMARD, Président
Michel SEYDOUX
Pénélope TAVERNIER

Depuis le 28 février 2005, le Comité d'audit est composé de :
Antoine GALLIMARD, Président
Bertrand SIGUIER
Pénélope TAVERNIER

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de M. Nicolas SEYDOUX, Président, assisté de MM. Antoine GALLIMARD et Bertrand SIGUIER. Il a pour rôle principal de proposer la rémunération des membres du Directoire, ainsi que les attributions d'options de souscription d'actions les concernant.

Renseignements généraux

Organes de Direction

La Direction de Gaumont est assurée par un Comité de Direction présidé par Mme Sidonie DUMAS et auquel assiste M. Nicolas SEYDOUX, Président du Conseil de Surveillance. Il regroupe notamment les principaux responsables opérationnels et fonctionnels :

Pierre BAGNÉRÈS	Directeur Juridique
Anne BERNSTEIN	Directrice Ventes Télévision
Eric BRUNE	Directeur Général de Gaumont Columbia TriStar Films
Franck CHOROT	Membre du Directoire Directeur Général Services opérationnels
François CLERC	Directeur Marketing des films Gaumont
Annie DOORNBOS	Responsable Informatique
Sidonie DUMAS	Présidente du Directoire Production, Relations publiques, Archives et Musée
André LABBOUZ	Directeur Technique
Nadine LAMBERT	Directrice Financière
Martine OFFROY	Directrice de la Communication, du Musée et des Archives
Christophe RIANDEE	Membre du Directoire Directeur Général Services fonctionnels
Nicolas ROGISTER	
DE LAMOTHE	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard SCHOUMAKER	Directeur du Service des Royalties
Ariane TOSCAN	
DU PLANTIER	Directrice de la Publicité
Isabelle TREMBLAY	Directrice des Relations Humaines
Loïc TROCME	Directeur des Ventes
Gilles VENHARD	Directeur Administratif du Catalogue

Intérêts des dirigeants

Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations brutes et avantages en nature accordés au cours de l'exercice 2004 aux Administrateurs, Membres du Conseil de Surveillance et Membres du Directoire sont présentés au sein du Rapport de Gestion du Directoire (Cf pages 22 & 23 du présent document).

Les rémunérations brutes et avantages en nature accordés au cours de l'exercice 2003 aux Membres du Conseil d'Administration s'établissent de la façon suivante, étant précisé qu'aucun jeton de présence n'a été versé au cours cet exercice :

Mandataires	Rémunérations		
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Dont part variable
Sidonie Dumas	-	106 186	-
Antoine Gallimard	-	-	-
Bernard Hanon	-	-	-
Patrice Ledoux	355 409	355 925	113 674*
Michel Seydoux	-	-	-
Nicolas Seydoux	443 873	-	-
Pénélope Tavernier	-	-	-

* Correspond au solde de sa prime au titre de l'exercice 2001.

Aucune société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 n'a versé de rémunération ou consenti quelque avantage que ce soit aux mandataires sociaux.

Les options de souscription d'actions attribuées aux Administrateurs, Membres du Conseil de Surveillance et Membres du Directoire sont présentées en page 71 et dans le rapport spécial prévu à cet effet, page 81 du présent document.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

(Voir "Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées" page 80 du présent document).

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leurs familles

Néant

Options de souscription d'actions

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2004, le Directoire a été autorisé, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2004 sont mentionnées dans le rapport de gestion du Directoire (page 19 du présent document) et aux notes 10 et 5 des annexes aux comptes consolidés et sociaux (pages 34 et 50 du présent document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2004, concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale (Cf page 81 du présent document).

Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII
Date d'Assemblée	3 décembre 1987	3 décembre 1987	27 mai 1991	2 juin 1994	2 juin 1994	25 avril 1996	30 avril 1998
Date d'attribution	3 décembre 1987	23 décembre 1988	18 février 1993	16 février 1995	15 février 1996	12 mars 1998	8 avril 2002
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	104 000	168 000	165 000
Nombre cumulé d'options annulées au 31/12/04	20 368	13 163	-	-	34 000	71 000	89 000
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/04	76 773	3 726	100 001	30 000	30 100	-	-
Nombre d'options restant en circulation au 31/12/04	-	-	-	-	39 900	97 000	76 000
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dirigeants (dans sa composition au 27 juillet 2004)	-	-	-	-	1 000	2 000	13 000
Nombre de dirigeants concernés	-	-	-	-	1	1	2
Point de départ d'exercice des options	3 décembre 1987	23 décembre 1988	18 février 1998	16 février 2000	15 février 2001	12 mars 2003	8 avril 2006
Date d'expiration	2 décembre 2002	22 décembre 2003	17 février 2043	15 février 2045	14 février 2046	11 mars 2048	7 avril 2052
Prix d'exercice <i>en euros</i>	21,78	32,62	21,78	38,11	50,31	64,03	48,00

Intéressement et participation du personnel

Les modalités de l'accord d'intéressement et de la participation sont présentées au sein du Rapport de Gestion du Directoire (Cf page 19 du présent document).

Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration puis du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne

L'Assemblée Générale du 29 avril 2004 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance. Ce changement a pris effet le 27 juillet 2004. Cette structure duale favorise une claire séparation entre les fonctions de direction et de gestion de la Société, assumées par le Directoire, et la fonction de contrôle, exercée par le Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires.

En application des dispositions des articles 225-37 et 225-68 du Code de commerce, M. Nicolas SEYDOUX, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 27 juillet 2004, puis Président du Conseil de Surveillance depuis cette date rend compte dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration puis du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

S'agissant des procédures de contrôle interne, le Président du Conseil de Surveillance a chargé le Directoire de coordonner les travaux et les diligences nécessaires dont celui-ci lui a rendu compte.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration puis du Conseil de Surveillance

Conseil d'Administration et Président Directeur Général - Directeur Général Délégué jusqu'au 27 juillet 2004

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a estimé, lors de sa séance du 13 février 1997, que la structure du capital de Gaumont, avec un actionnaire majoritaire, place Gaumont dans une situation différente des sociétés dont le capital est largement réparti dans le public. Dans ces conditions, il ne lui a pas paru nécessaire de créer un comité de sélection chargé de faire des propositions en vue de la nomination d'Administrateurs ou de Mandataires Sociaux de la Société.

Jusqu'au 29 avril 2004, le Conseil d'Administration est présidé par Nicolas SEYDOUX et comprend six autres Administrateurs : Sidonie DUMAS, Antoine GALLIMARD, Bernard HANON, Patrice LEDOUX, Michel SEYDOUX, et Pénélope TAVERNIER. Deux Administrateurs sont

indépendants au sens du rapport Bouton, trois Administrateurs ont des liens familiaux avec le Président du Conseil d'Administration (dont un est salarié de la Société) et un autre Administrateur est salarié de la Société.

A partir du 29 avril 2004, le Conseil d'Administration est présidé par Nicolas SEYDOUX et comprend sept autres Administrateurs : Sidonie DUMAS, Antoine GALLIMARD, Marie SEYDOUX, Michel SEYDOUX, Bertrand SIGUIER, Pénélope TAVERNIER et Jean TODT. Trois Administrateurs sont indépendants au sens du rapport Bouton, et quatre Administrateurs ont des liens familiaux avec le Président du Conseil d'Administration dont un est salarié de la Société.

En 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois les :

- 26 février, notamment pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2003 et la revue de la marche des affaires, ainsi que le projet de réorganisation de la Société avec modification de son mode d'administration et de direction ;
- 23 mars, notamment pour les comptes prévisionnels 2004 et la modification des statuts ;
- 29 avril, notamment pour le renouvellement des pouvoirs du Président du Conseil d'Administration ;
- 27 juillet, notamment pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2004, la revue de la marche des affaires et la mise en place du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Quatre Administrateurs étaient présents à la totalité des réunions auxquelles ils étaient convoqués, et cinq Administrateurs étaient présents à 62% de ces réunions.

Président Directeur Général - Directeur Général Délégué

Le Président Directeur Général a rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration de la marche des affaires. En sa séance du 29 avril 2004, le Conseil d'Administration a décidé, pour chaque période comprise entre deux Conseils d'Administration, de donner pouvoir à son Président d'engager la Société dans la limite de €50 millions. En dehors de cette limite, il n'y a pas eu de limitations formelles aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Patrice LEDOUX a occupé ses fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'au 26 février 2004.

Conseil de Surveillance et Directoire à partir du 27 juillet 2004

Conseil de Surveillance

A partir du 27 juillet 2004, date de mise en place de la nouvelle organisation, le Conseil de Surveillance est présidé par Nicolas SEYDOUX et comprend six autres membres : Antoine GALLIMARD, Marie SEYDOUX, Michel SEYDOUX, Bertrand SIGUIER, Pénélope TAVERNIER et Jean TODT. Trois membres sont indépendants au sens du rapport Bouton, trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de Surveillance.

En 2004, le Conseil de Surveillance s'est réuni deux fois les :

- 27 juillet, notamment pour la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, ainsi que pour la nomination des membres du Directoire, et la détermination de ses pouvoirs ;
- 18 novembre, notamment pour fixer les rémunérations du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que des membres du Directoire.

Cinq membres du Conseil étaient présents à la totalité de ces réunions, deux membres étaient présents à la moitié de ces réunions.

Directoire

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 27 juillet 2004, a nommé Sidonie DUMAS en qualité de Présidente du Directoire. Il a attribué aux deux autres membres du Directoire Franck CHOROT et Christophe RIANDEE le pouvoir de représentation de la Société avec le titre de Directeur Général.

Aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à €10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à €10 millions par opération ;
- tous autres investissements que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participations porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;

- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à €1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 alinéa 2 des statuts.

Dans sa séance du 27 juillet 2004, le Conseil de Surveillance a défini les décisions qui, en application de l'article 10 des statuts, doivent être obligatoirement prises collégalement par le Directoire à l'unanimité de ses membres.

Au cours de cette même séance, la répartition des tâches de direction a été faite de la manière suivante entre les trois membres du Directoire :

- les services fonctionnels : Relations Humaines, Juridique, Informatique, Finances et Services généraux sont rattachés à M. Christophe RIANDEE ;
- les services opérationnels : Distribution, Marketing, Vidéo, et Ventes sont rattachés à M. Franck CHOROT ;
- la Production, les Relations Publiques, les Archives et le Musée sont rattachés à Mme Sidonie DUMAS.

En 2004, le Directoire s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 100%.

Comité d'audit

En 1997, le Conseil d'Administration a décidé de créer un Comité d'Audit, pour s'assurer que la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de l'entreprise.

Le Comité d'Audit est composé de M. Antoine GALLIMARD, Président, assisté de M. Michel SEYDOUX et de Mme Pénélope TAVERNIER.

En 2004, il s'est réuni les 19 février et 26 juillet, avec un taux d'assiduité de 67%, pour examiner les comptes consolidés et sociaux arrêtés respectivement au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004. Le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes ont assisté à ces réunions. Le Comité d'Audit n'a pas formulé d'observation et a rendu compte de ces missions au Conseil d'Administration.

Une réunion du Comité d'Audit s'est tenue le 25 février 2005 pour l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2004, et pour la mise en place des dispositions prévues par la loi de sécurité financière. Il a fait part de ses travaux au Conseil de Surveillance auquel ont été présentés les comptes de cet exercice. Le Comité d'Audit n'a formulé aucune observation.

Lors de sa séance du 28 février 2005, le Conseil de Surveillance a décidé que le Comité d'Audit serait désormais composé de M. Antoine GALLIMARD, Président, assisté de M. Bertrand SIGUIER et de Mme Pénélope TAVERNIER.

Autres comités spécialisés

Lors de sa séance du 13 février 1997, le Conseil d'Administration a estimé que, compte tenu du nombre limité tant des Administrateurs que des Mandataires Sociaux concernés, il lui semblait préférable de ne pas créer de Comité des rémunérations et de maintenir la pratique antérieure, qui permet au Conseil de décider collégalement de la rémunération de ses dirigeants. La rémunération des Mandataires Sociaux a continué, ensuite, à faire l'objet d'une réflexion menée par les Administrateurs, hors la présence des intéressés.

La même manière de procéder a été retenue concernant les plans d'options de souscription d'actions qui étaient proposés par le Président du Conseil d'Administration. M. Nicolas SEYDOUX ne bénéficie pas d'options.

Le Conseil de Surveillance a poursuivi cette pratique, et la rémunération du Président et du Vice-Président a fait l'objet d'une réflexion menée par les membres du Conseil, hors la présence des intéressés. Il en a été de même pour la rémunération des membres du Directoire.

Lors de sa séance du 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance a décidé de créer un Comité des rémunérations chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Le Comité des rémunérations est composé de M. Nicolas SEYDOUX, Président, assisté de MM. Antoine GALLIMARD et Bertrand SIGUIER.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Objectifs de la Société en matière de contrôle interne

Gaumont a mis en place des procédures de contrôle interne pour la société mère et l'ensemble des filiales intégrées globalement.

Le Groupe applique le référentiel anglo-saxon COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission) selon lequel le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire, le management et le personnel de

l'entreprise visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- les informations financières, comptables et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- les actes de gestion, la conduite des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Société, et par les lois et règlements applicables ;
- l'optimisation des opérations est recherchée dans les choix, les décisions et le fonctionnement des processus de l'entreprise.

La finalité du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques, y compris d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

D'une façon générale, le contrôle interne du Groupe est composé d'une part de l'environnement de contrôle instauré par la Direction Générale et, d'autre part, des éléments organisationnels qui assurent la maîtrise des opérations au quotidien.

Environnement de contrôle - Structure de gouvernance

L'entreprise et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de la Société repose sur une définition des niveaux d'autorité et de responsabilité, et elle s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

La forme de société à Directoire et Conseil de Surveillance permet par sa structure de réaliser efficacement la dissociation des fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Le Directoire représente la Société et est en charge de sa gestion. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment. A l'intérieur des limites autorisées, les décisions relatives aux opérations significatives ou présentant des risques spécifiques font l'objet d'un examen par le Directoire. Les trois membres du Directoire possèdent des compétences variées et complémentaires apportant chacun une expertise dans leur domaine.

Les membres du Directoire sont :

Sidonie DUMAS	Présidente du Directoire Production, Relations publiques, Archives et Musée
Franck CHOROT	Directeur Général Services opérationnels
Christophe RIANDEE	Directeur Général Services fonctionnels

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels exerçant des activités de contrôle sont les suivants :

Pierre BAGNÉRÈS	Directeur Juridique
Anne BERNSTEIN	Directrice Ventes Télévision
Eric BRUNE	Directeur Général de Gaumont Columbia TriStar Films
François CLERC	Directeur Marketing des films Gaumont
Annie DOORNBOS	Responsable Informatique
André LABBOUZ	Directeur Technique
Nadine LAMBERT	Directrice Financière
Martine OFFROY	Directrice de la Communication, du Musée et des Archives
Nicolas ROGISTER	
DE LAMOTHE	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard SCHOUMAKER	Directeur du Service des Royalties
Ariane TOSCAN	
DU PLANTIER	Directrice de la Publicité
Isabelle TREMBLAY	Directrice des Relations Humaines
Loïc TROCME	Directeur des Ventes
Gilles VENHARD	Directeur Administratif du Catalogue

Cette structure est complétée par une équipe de contrôleurs de gestion et d'administrateurs de productions, en charge au sein de chaque entité opérationnelle en interne ou dans les filiales, du contrôle des procédures et de l'information comptable et financière.

Le contrôle de gestion a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique et sur la fiabilité de l'information financière. Les réalisations et les estimations relatives à chaque production sont analysées de façon régulière et détaillées à travers des outils de reporting et de pilotage adaptés à chaque niveau de responsabilité, puis consolidées au niveau du Groupe.

Gaumont a diffusé une note interne définissant les règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et confirment chaque année par écrit leur engagement. Les règles d'éthique précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites entre la date de clôture et la date de publication des comptes annuels et

semestriels, ainsi que dans le mois précédant toute publication d'information privilégiée. La communication de telles informations à des tiers est également interdite. Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de la Société uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Démarches d'analyse mise en place sur les procédures de contrôle interne

Documentation du contrôle interne

La documentation du contrôle interne dans le Groupe a été confiée à un auditeur interne, assisté d'une équipe de consultants externes. Cette documentation a été structurée selon les composants du référentiel américain COSO. Ses objectifs sont les suivants :

- identifier les risques majeurs impactant l'efficacité des processus clés, la conformité aux réglementations et la fiabilité des comptes ;
- analyser et documenter l'environnement de contrôle interne de Gaumont ;
- déterminer le périmètre et les processus opérationnels, supports ou transverses ;
- être en mesure de porter une appréciation documentée sur l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne au sein des processus clés ;
- élaborer et mettre en œuvre, le cas échéant, des actions de correction et de maîtrise.

L'identification des procédures est réalisée au travers d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels. L'analyse est formalisée dans un document qui servira ultérieurement de base à l'appréciation de l'adéquation et de l'efficacité des activités de contrôle au sein de ces processus.

Les sociétés EuroPalaces et Gaumont Columbia TriStar Films sont exclues de ce périmètre d'investigation. Néanmoins, les flux en provenance de Gaumont Columbia TriStar Films et intégrés dans les comptes de Gaumont sont analysés dans le processus "Distribution".

La gestion des autres filiales est complètement centralisée au niveau du siège.

Principaux processus structurant l'organisation des procédures et des contrôles au sein du Groupe

- *Production et financement des films*
Procédures d'engagement d'investissements dans les films, de suivi budgétaire et comptable de ces engagements, ainsi que le contrôle du respect de la réglementation professionnelle élaborée par le Centre National de la Cinématographie.
- *Administration des ventes*
Procédures relatives à la vente des droits (vérification de la disponibilité des droits, gestion des contrats de ventes de droits, contrôle du risque associé au client et mise en place le cas échéant de politique de couverture, facturation des contrats et suivi des encaissements).
- *Reversement aux ayants-droit*
Procédures de reversement des parts de recettes aux ayants-droit (maintenance des systèmes automatiques de calcul des décomptes, vérification de l'exhaustivité des bases, contrôle de la correcte application des contrats pour les nouveaux films).
- *Distribution des films*
Procédures d'engagement des frais de commercialisation des films Gaumont, procédures de facturation et encaissement des recettes salles.
- *Achats*
Procédures d'engagement de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements.
- *Trésorerie*
Procédure de gestion prévisionnelle de la trésorerie, procédure de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.
- *Gestion du personnel*
Procédures liées au respect des dispositions du Code du Travail, à l'organisation des relations avec les instances représentatives du personnel, à l'approbation des recrutements et des rémunérations, et au traitement de la paye.
- *Informatique*
 - Procédures relatives à la sécurité informatique :
Sauvegarde quotidienne des données dans un environnement externe sécurisé, exploitation des applications dans une salle sécurisée, protection du réseau de l'entreprise par un système de pare-feu et des anti-virus.
 - Procédures liées à l'administration du système d'information :
Les procédures de contrôle interne informatique pour les systèmes d'informations contribuent directement ou indirectement à la production ou au

traitement d'informations comptables et financières. Un administrateur fonctionnel rattaché à la direction financière est en charge de la sécurité liée au progiciel financier. Il a notamment en charge la gestion des habilitations, le paramétrage ainsi que la mise en place de nouvelles procédures.

La direction informatique est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'information.

Par ailleurs, des procédures de contrôle interne concernent spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable à destination des actionnaires et visent à assurer la conformité de cette information aux principes comptables généraux, et aux méthodes retenues par la Société :

- *Budget - Reporting - Clôture*
 - Les budgets font l'objet d'une approbation par le Directoire. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses.
 - Le reporting trimestriel permet ainsi, au niveau de chaque entité opérationnelle et au niveau consolidé, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.
 - Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning de clôture établi chaque année.
 - Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.
 - Les amortissements des films du catalogue sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les recettes futures font l'objet d'une revue à chaque arrêté.
 - La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée film par film. Cette structure permet d'une part le respect des règles comptables d'amortissement des films, et d'autre part, le calcul des quotes-parts de recettes à nos ayants-droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par production.
- *Conversion aux IFRS*
La Direction Financière a mis en place un projet de conversion aux normes IFRS. Il a pour objectif d'identifier les principales différences de méthodes comptables entre les normes en vigueur dans le Groupe et les normes IFRS, de préparer le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les normes IFRS et d'adapter les processus et les systèmes d'information aux normes IFRS pour l'exercice 2005. Ces travaux qui n'ont pas encore abouti à une présentation retravaillée du bilan d'ouverture et du résultat de l'exercice 2004 ont été présentés au fur et à mesure de l'avancement du projet aux Commissaires aux Comptes et la Direction n'a pas identifié, à ce stade, de difficulté particulière qui l'empêcherait de procéder à la publication de ces informations avant la fin du premier semestre 2005.

Démarche progressive pour l'année à venir

L'année 2004 a essentiellement été consacrée à l'inventaire et à la documentation détaillée des procédures de contrôle interne existantes, ainsi qu'au recensement des risques. Ces travaux seront poursuivis en 2005 ; le Groupe Gaumont s'inscrit dans une démarche progressive permettant à terme d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne.

Le Président du Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GAUMONT, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 15 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT SALUSTRO REYDEL

Dominique DURET-FERRARI Jean-Michel CHARPENTIER

Informations complémentaires

- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- ▶ Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options
- ▶ Rapport du Directoire sur les résolutions
- ▶ Observations du Conseil de Surveillance
- ▶ Résolutions
- ▶ Document de référence

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les filiales Gaumont

Nature et objet

Conformément à l'autorisation générale donnée annuellement par le Conseil d'Administration et renouvelée par celui du 29 avril 2004, votre Société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

Modalités

Au 31 décembre 2004, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à €14 272 587 et €2 064 893.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris-La Défense et Paris, le 15 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT SALUSTRO REYDEL

Dominique DURET-FERRARI Jean-Michel CHARPENTIER

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options

Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux, par la Société, et par celles qui lui sont liées ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties durant l'exercice écoulé, par la Société, et par celles qui lui sont liées, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

Options consenties au cours de l'exercice 2004 envers les Mandataires sociaux

Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2004.

Options consenties aux dix salariés non Mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice 2004

Aucune option n'a été consentie aux dix salariés non Mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice 2004.

Exercice des options de souscription émises

Par les Mandataires sociaux

Aucune option n'a été exercée par les Mandataires sociaux sur l'exercice 2004.

Par les salariés

Nom du mandataire social	Nombre d'options levées	Prix (en €)	Date limite de levée	Plan
Patrice LEDOUX (1)	10 000	38,11	15/02/2045	IV
Jean-Paul THÉRY (2)	1 000	50,31	14/02/2046	V

- (1) Démissionnaire de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'administration du 29 avril 2004.
- (2) Ce salarié a été transféré à EuroPalaces, le 27 juin 2001, en application de l'article L. 122-12 du Code du travail.

Le Directoire, dans sa séance du 28 février 2005, a décidé d'utiliser partiellement l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale en consentant aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées 102 750 options et à ses membres 90 000 options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société Gaumont à concurrence d'un montant nominal global de €1 542 000, correspondant à 192 750 actions nouvelles de €8 chacune de valeur nominale.

Lors de sa séance du 28 février 2005, le Conseil de Surveillance avait préalablement approuvé l'attribution de 90 000 options aux membres du Directoire.

La réalisation de cette opération s'est effectuée dans les conditions prévue par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 29 avril 2004 et selon les modalités prévues par le procès verbal de la séance du 28 février 2005 du Directoire.

Le Directoire

Rapport du Directoire sur les résolutions

Nous soumettons à votre approbation les résolutions dont les projets sont ci-annexés et dont les objets sont les suivants :

A titre ordinaire

Nous vous proposons :

- de donner quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2004, jusqu'à la date du 27 juillet 2004 ;
- de donner quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2004, à compter du 27 juillet 2004 ;
- d'autoriser le Directoire à procéder au virement des sommes portées au compte de réserve spéciale des plus-values à long terme vers un compte de réserve ordinaire, comme suit, en application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004 :

- 1) le virement de la somme de €16 150 700,03 du poste "Réserve spéciale des plus-values à long terme" vers un compte de réserve ordinaire ;
- 2) le prélèvement sur cette somme de la taxe exceptionnelle, prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, d'un montant de €396 450,00, ladite somme ayant été portée au débit du compte report à nouveau au 31 décembre 2004. De ce fait, le compte de réserve ordinaire sera débité du montant de la taxe par le crédit du compte report à nouveau ;

- d'affecter la perte sociale de **€22 909 625,68** comme suit :

• perte nette comptable	€(22 909 625,68)
à laquelle s'ajoute le report à nouveau	€ 27 804 810,52

• formant un bénéfice distribuable de	€ 4 895 184,84
---	----------------

et de répartir ce bénéfice distribuable comme suit :

• distribution d'un dividende	€ 2 479 078,20
• report à nouveau du solde soit .	€ 2 416 106,64

Le dividende revenant à chacune des 4 131 797 actions est ainsi fixé à €0,60 ;

- d'approuver les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Nous vous précisons qu'aucune convention relevant de l'article L. 225-86 n'a été conclue au cours de la période du 27 juillet au 31 décembre 2004, à la suite du changement de mode d'administration et de direction de la Société, en Directoire et Conseil de Surveillance ;

- d'autoriser le rachat et la vente par la Société de ses propres actions.

Depuis 1987, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue de la régularisation du cours de bourse ou de leur attribution aux salariés. La Société juge important de continuer à disposer de cette faculté.

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1% du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

Le prix maximum d'achat est fixé à €90 par action et le prix minimum de vente est fixé à €40 par action ;

- de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs jusqu'à la date du 27 juillet 2004 à la somme de €96 667 et celui à allouer aux membres du Conseil de Surveillance à compter de cette date jusqu'à la fin de l'exercice 2004, à la somme de €43 333 ;
- de renouveler les mandats de Commissaires aux Comptes titulaire d'Ernst & Young Audit et suppléant de M. Dominique Thouvenin pour une durée de six exercices ;
- de nommer les Commissaires aux Comptes titulaire Advolis et suppléant M. Patrick Iweins pour une durée de six exercices en remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire RSM Salustro Reydel et suppléant M. Hubert Luneau.

A titre extraordinaire

- Afin de permettre à la Société de disposer le moment venu des moyens financiers nécessaires à la poursuite de ses investissements et de son développement, nous vous proposons de déléguer au Directoire la faculté de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses. Ces diverses émissions ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à €100 000 000.
Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés. Le montant nominal maximal des titres de créance ne pourra excéder €50 000 000.
- Aux termes d'une résolution spéciale, nous sollicitons l'autorisation de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, mais avec faculté de conférer à ceux-ci un droit de priorité. Ces diverses émissions ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à €100 000 000.
Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés. Le montant nominal maximal des titres de créance ne pourra excéder €50 000 000.
- Nous sollicitons également la faculté d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble de ces émissions ne pourra pas excéder le montant nominal de €100 000 000.
- Nous vous rappelons que lors de toute décision d'augmentation du capital, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Nous sollicitons en conséquence l'autorisation de procéder à une telle augmentation de capital à hauteur de €10 000 000 au profit des salariés du Groupe qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite à ces salariés, d'actions de la Société dans les limites prévues par la loi. Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.
- Ces diverses autorisations d'augmenter le capital sont sollicitées pour une durée de 26 mois, qui est la durée maximum fixée par la loi.
- Dans une résolution particulière, il est précisé que l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisés en vertu des délégations de compétence ainsi sollicitées, est plafonné à un montant nominal global de €110 000 000.
- Enfin, aux termes d'une résolution spéciale, toute délégation consentie au Directoire, est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la Société et si sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre publique.
- Nous vous rappelons que, conformément à l'article 7 des statuts, le Directoire ne pourra exercer les pouvoirs qui lui auront été ainsi délégués par l'Assemblée Générale à l'effet d'augmenter le capital social, que sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire

Observations du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que le rapport de gestion du Directoire nous ont été soumis.

Votre Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité de votre Société et de son Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces documents.

Nous avons pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats qui vous a été soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et de voter les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements au Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé et forme le vœu d'une progression de l'activité et des résultats pour le prochain exercice.

Le Conseil de Surveillance

Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution

(approbation des opérations et comptes sociaux de l'exercice 2004)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, des observations du Conseil de Surveillance, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(approbation des opérations et comptes consolidés de l'exercice 2004)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, des observations du Conseil de Surveillance, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2004, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de **€9 743 589** (part du groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(autorisation de procéder au virement des sommes portées au compte de réserve spéciale des plus-values à long terme vers un compte de réserve ordinaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004, autorise le Directoire à effectuer :

- 1) le virement de la somme de €16 150 700,03 du poste "Réserve spéciale des plus-values à long terme" vers un compte de réserve ordinaire ;
- 2) le prélèvement sur cette somme de la taxe exceptionnelle, prévue à l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, d'un montant de €396 450,00, ladite somme ayant été portée au débit du compte report à nouveau au 31 décembre 2004. De ce fait, le compte de réserve ordinaire sera débité du montant de la taxe par le crédit du compte report à nouveau.

Quatrième résolution

(affectation et répartition du résultat de l'exercice 2004)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que l'exercice se solde par une perte sociale de **€22 909 625,68** décide, sur proposition du Directoire, sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième résolution, d'affecter cette somme comme suit :

- perte nette comptable €(22 909 625,68)
à laquelle s'ajoute le report à nouveau € 27 804 810,52
- _____
- formant un bénéfice distribuable de .. € 4 895 184,84

L'Assemblée Générale décide de répartir ce bénéfice distribuable comme suit :

- distribution d'un dividende € 2 479 078,20
- report à nouveau du solde soit € 2 416 106,64

Le dividende revenant à chacune des 4 131 797 actions est ainsi fixé à €0,60.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2001	4 119 052 de €8	-	-	-
2002	4 119 052 de €8	-	-	-
2003	4 120 797 de €8	€0,30	€0,15	€0,45

Cinquième résolution

(conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce, approuve lesdites conventions.

Sixième résolution

(autorisation à donner en vue de faire acheter et de faire vendre par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire [et des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers], et conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts, à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1% du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats. Ce pourcentage est inférieur au maximum légal autorisé de 10% du capital social. L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra procéder ou faire procéder à des achats en vue de, par priorité décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Gaumont par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions ou au titre de plan d'épargne entreprise du Groupe ;
- l'achat d'actions par Gaumont pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres ne pourra pas porter sur la

totalité du programme de rachat. Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à €90 par action.

Le prix minimum de vente est fixé à €40 par action.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de €4 000 000.

Cette autorisation restera valable dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, procéder à l'ajustement prévu aux articles 174-1A et 174-9A du décret du 23 mars 1967 en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse.

La présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation d'achat d'actions qui avait été consentie par les cinquième et treizième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2004.

Septième résolution

(jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs jusqu'à la date du 27 juillet 2004, à la somme de €96 667 et celui à allouer aux membres du Conseil de Surveillance à compter de cette date jusqu'à la fin de l'exercice 2004, à la somme de €43 333.

Huitième résolution

(renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de ERNST & YOUNG AUDIT et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Dominique THOUVENIN.

A titre extraordinaire

Dixième résolution

(délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires de la Société ainsi que tous titres ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit - y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès, ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Ces diverses émissions ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à €100 000 000, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de €110 000 000 fixé à la quatorzième résolution.

Les actionnaires disposeront au moment de l'émission des actions, titres ou valeurs mobilières décidée par le Directoire, d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible dans les conditions prévues par la loi.

Le Directoire pourra accorder aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qu'ils exerceront

Neuvième résolution

(nomination de Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, Commissaire aux Comptes titulaire ADVOLIS, 13 avenue de l'Opéra à Paris (75001) SIREN 451 567 226 R.C.S. Paris, et Commissaire aux Comptes suppléant M. Patrick IWEINS, domicilié 21, rue du Général-Foy à Paris (75008), en remplacement de la RSM SALUSTRO REYDEL et de M. Hubert LUNEAU, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

proportionnellement à leur droit de souscription et dans la limite de leur demande.

Le Directoire pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies ou répartir librement les titres non souscrits ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement, le Directoire pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

L'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis.

Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ils pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émis soit en euros, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts sera fixé par le Directoire. Le montant nominal maximal des titres de créances ne pourra excéder €50 000 000 ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant entendu que ce montant est

commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire.

Ils pourront être assortis d'un intérêt au taux fixe ou variable ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachat en bourse ou d'offre d'échange par la Société.

En cas d'émission de titres de créance, le Directoire aura tous pouvoirs avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, notamment pour décider de leur remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, pour déterminer, dans les conditions légales, la nature des titres ou valeurs mobilières à créer, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, procéder le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission, en particulier celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, fixer

le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, prendre toutes mesures utiles, signer tous actes ou conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions, constater les variations du capital qui en résulteront et procéder à la modification corrélative des statuts. Notamment il fixera les montants à émettre, les prix d'émission et de souscription des actions, titres ou valeurs mobilières, avec ou sans prime.

Onzième résolution

(délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, des actions ordinaires de la Société ainsi que tous titres ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit - y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès, ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme au

capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ; décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses.

Ces diverses émissions ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à €100 000 000, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de €110 000 000 fixé à la quatorzième résolution.

Le Directoire pourra prévoir un délai de priorité irréductible ou réductible de souscription en faveur des actionnaires, dont la durée minimale est fixée par décret et fixer ce délai et ses modalités et ses conditions d'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.

Le Directoire pourra, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies ou répartir librement les titres non souscrits ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement, le Directoire pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

L'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis.

Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ils pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émis soit en euros, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts sera fixé par le Directoire. Le montant nominal maximal des titres de créances ne pourra excéder €50 000 000 ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire.

Ils pourront être assortis d'un intérêt au taux fixe ou variable ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachat en bourse ou d'offre d'échange par la Société.

En cas d'émission de titres de créance, le Directoire aura tous pouvoirs avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, notamment pour décider de leur remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, pour déterminer, dans les conditions légales, la nature des titres ou valeurs mobilières à créer, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, procéder le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission, en particulier celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, prendre toutes mesures utiles, signer tous actes ou conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions, constater les variations du capital qui en résulteront et procéder à la modification corrélative des statuts. Notamment il fixera les montants à émettre, les prix d'émission et de souscription des actions, titres ou valeurs mobilières, avec ou sans prime.

Douzième résolution

(délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

- 1) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux

titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;

- 3) décide que le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de €100 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de €110 000 000 fixé à la quatorzième résolution ;
- 4) confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin.

Treizième résolution

(délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail,

- 1) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois (i) à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (ii) à l'attribution gratuite auxdits salariés d'actions dans les limites prévues par l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- 2) décide que le montant nominal d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la délégation donnée au Directoire, par la présente résolution est de €10 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de €110 000 000 fixé à la quatorzième résolution ;
- 3) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

- 4) décide de supprimer, en faveur de ces salariés ou anciens salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la Société ou des sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 443-3 du Code du travail, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ;
- fixer les conditions d'ancienneté des salariés exigées pour participer à l'opération et l'abondement éventuel de la Société et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'organismes collectifs ou directement ;
- décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

Et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Quatorzième résolution

(plafond global des augmentations de capital)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisés en vertu de la délégation donnée au Directoire, au titre des délégations de compétence prévues par les dixième, onzième, douzième et treizième résolutions, à un montant nominal global de €110 000 000, compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en suite de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

Quinzième résolution

(sort des délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, prend acte en tant que de besoin que, aux termes de l'article L. 225-129-3 du Code de commerce, toute délégation consentie au Directoire, est suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la Société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre publique.

Seizième résolution

(pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Document de référence (en ligne sur www.gaumont.fr)

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
Attestations des responsables	
• Attestation des responsables du document de référence	92
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	92-94
• Politique d'information	24, 94
Renseignements de caractère général	
Capital	
• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	62, 65
• Capital autorisé non émis	65
• Capital potentiel	65
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	63
Marché des titres	
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	67
• Dividendes	23, 66, 82, 85
Capital et droits de vote	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	64
• Evolution de l'actionnariat	63-64
• Pacte d'actionnaires	66
Activité du Groupe	
• Organisation du Groupe (relation mère et filiales, information sur les filiales)	10-11, 13-14, 40
• Chiffres clés du groupe	6
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	10-11, 35, 39
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	7-8
• Politiques d'investissements	12
Analyse des risques du Groupe	
• Facteurs de risques	14-18, 38-39, 54
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	14-15, 38-39, 54
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	15-16
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licence, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	16-17
- Risques industriels et liés à l'environnement	17-18
• Assurances et couvertures des risques	17
Patrimoine, situation financières et résultats	
• Comptes consolidés et annexe	25-41
• Engagements hors-bilan	37-38, 53
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	93
• Ratios prudentiels réglementaires (banque, assurances, courtiers)	15, 38, 54
• Comptes sociaux et annexe	43-58
Gouvernement d'entreprise	
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	21-22, 68-70, 72-73
• Composition et fonctionnement des comités	69, 73-74
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	22-23, 37, 53, 70-71, 81
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	81
• Conventions réglementées	70, 80
• Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration puis du conseil de surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne	72-77
• Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	78
Evolution récente et perspectives	
• Evolution récente	24, 39, 54
• Perspectives	12

Responsables de l'information

Responsable du Document de Référence

Mme Sidonie DUMAS, Présidente du Directoire

Attestation

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Neuilly, le 28 avril 2005

Sidonie DUMAS
Présidente du Directoire

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2002, 2003 et 2004 pour Gaumont ont fait l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la société :

ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par Dominique DURET-FERRARI
Faubourg de l'arche 11 allée de l'arche 92400 Courbevoie
Date du premier mandat : 2 juin 1988
Date de renouvellement : 29 avril 1999
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

RSM SALUSTRO REYDEL

Représenté par Jean-Michel CHARPENTIER
8 avenue Delcassé 75008 Paris
Date du premier mandat : 5 juin 1980
Date de renouvellement : 29 avril 1999
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Aux termes des rapports de commissariat aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices sus-cités ont été certifiés, après qu'aient été accomplies les diligences jugées nécessaires par les Commissaires aux Comptes, ainsi que les vérifications revues par les normes de leur profession et qu'aient été opérées les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Commissaires aux Comptes suppléants

HUBERT LUNEAU

8 avenue Delcassé 75008 Paris
Date du premier mandat : 2 juin 1994
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DOMINIQUE THOUVENIN

Tour Ernst & Young 92037 Paris La Défense Cedex
Date du premier mandat : 2 juin 1988
Date de renouvellement : 29 avril 1999
Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés en 2003 et 2004 par Gaumont et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux Comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Ernst & Young Audit				RSM Salustro Reydel			
	Montant		%		Montant		%	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	152,0	96,8	72%	100%	107,9	115,2	87%	100%
• Missions accessoires	(1) 52,3		26%		16,5		13%	
Sous-total	204,3	96,8	97%	100%	124,4	115,2	100%	100%
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social								
• Technologies de l'information								
• Audit interne								
• Autres	6,6		3%					
Sous-total	6,6		3%					
Total	210,9	96,8	100%	100%	124,4	115,2	100%	100%

(1) Dont €15 milliers d'honoraires au titre de mission d'analyse des principes comptables applicables à Gaumont et à son activité dans le cadre du passage aux normes IFRS.

Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GAUMONT et en application de l'article 211-5-2 du Livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité de Madame Sidonie Dumas, Présidente du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation

financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Le Document de Référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration et pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2003 et 2004 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à l'incidence du changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n° 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note évènements récents figurant en page 24 du présent Document de Référence relative à la performance du film *L'empire des loups* sorti en salles le 20 avril 2005.

Responsable de l'information

Mlle Nadine LAMBERT, Directrice Financière

Adresse : 30 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Téléphone : 01 46 43 24 24

Télécopie : 01 46 43 21 25

Paris-La Défense et Paris, le 28 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

SALUSTRO REYDEL

Bruno PERRIN

Jean-Michel CHARPENTIER

Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux Comptes (respectivement pages 57 et 58, et page 41 du Document de Référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des Commissaires aux Comptes (page 78 du présent Document de Référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Gaumont décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2005, conformément aux dispositions des articles 211-1 à 211-42 de son règlement général.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.